

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

RISQUES CLIMATIQUES

LES PRISONS FRANÇAISES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES

P6 & 7

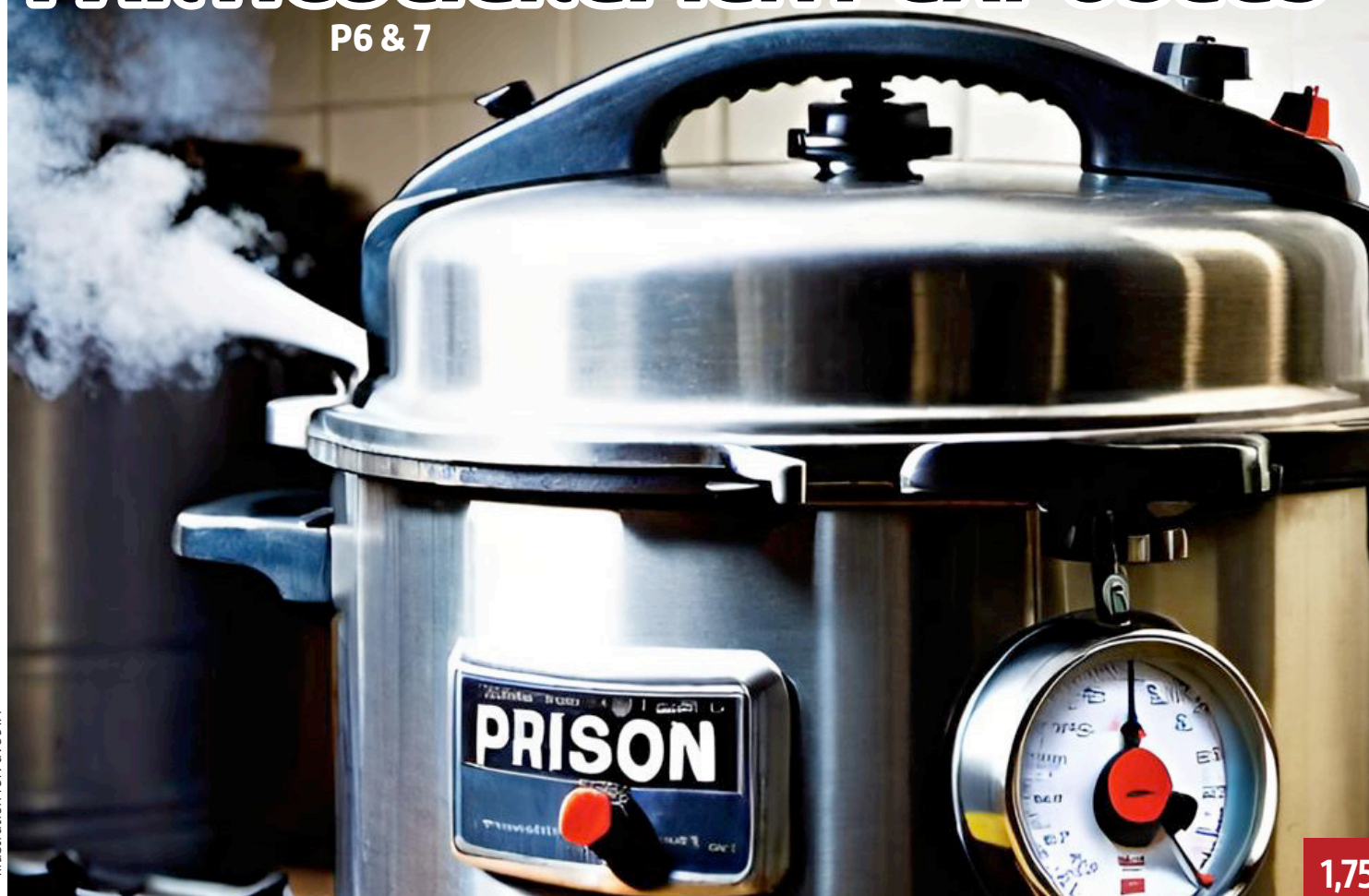


Illustration ICN avec l'A

1,75€

CULTURE

NUITS DE LA GUITARE:
TENIR LA CORDE
P5

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
BRÈVES P18 • DETTI & FATTI P19
VIE PRATIQUE P20 • AGENDA P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



E À LA UNE

RISQUES CLIMATIQUES

LES PRISONS FRANÇAISES

PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES

P6 & 7

OPINIONS

CULTURE **NUITS DE LA GUITARE: TENIR LA CORDE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

DETTI È FATTI

VIE PRATIQUE

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P18

P19

P20

P21

P22

P9



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000 €
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Cari Rumenzuli

Ù n c'hè bisognu d'essa un sapientonu pà sapè chì a Corsica ùn sà micca gis-tiscia u prublema di i so rumenzuli. Eppure, sò sapientoni chì ani incalcatu nant'à issa verità bella trista calchì ghjornu fà. A Camara regionali di i conti hà pu-blicatu un raportu dedicatu à a privenzioni è à a gistioni di u mullizzu nant'à l'isula. Un documentu chì faci a sintesi di parechji altri raporti rializati trà u 2020 è u 2024 nant'à novi intercumunalità, u Syvadeu è l'Uffiziu di l'ambienti di a Corsica. A CRC ammenta un'assenza di pianificazioni da a parti di a Cullittività di Corsica, chì t'hà a cumpitenza di i rumenzuli, è rammenta chì a nostra isula hè u solu tarritoriu chì ùn hà micca un pianu regionali pà a privenzioni è a gistioni di u so mullizzu. Si pò leghja inde stu raportu di a Camara regionali di i conti chì l'urientazioni strategichi chì t'aviani com'è scopu di dà à u tarritoriu strutturi par intarrà u menu pussibili i rumenzuli è fà crescita a parti di quilli valorizati ùn sò micca sbuccati. Peghju, u costu pà tutta issa gistioni hè sprupusitu ind'è noi. Era di 104 milioni d'auri in u 2022, vali à di dui o trè volti più caru di pettu à u cuntinenti. Rapisenta 80 % di i spesi di funzionamentu di certi intercumunalità, un affari chì i custringhjì à più pudè inde l'eserciziu d'altri cumpitenzi. In u 2021, a Corsica era a prima regioni me-trupulitana in tarmeni di pruduzioni di mullizzu par abitanti, incù 216000 tunnel-lati in u 2023 pà solu dui centri par intarralli è solu 38 % di mullizzu trasceltu è spic-catu, bellu luntanu da i scopi vulsuti. Di pettu à issa sciappata chì ferma nant'à a faccia, s'ampara chì u pianu tarritorial di privenzioni è di gistioni di i rumenzuli duvaria essa trattatu durante a prossima sissioni di l'Assemblea di Corsica da quì à a fini di u mesi. Ci hà da vulè à dassi di rimenu pà a maghjuria tarritorial naziu-nalista, dighjà scuzzulata da a so assenza di bilanciu sanziunata in parti durante l'ultimi alizioni legislativi. Issu cartulari, com'è parechji altri chì sò stati tralasciati durante anni è anni, li pudaria custà caru à ella dinò... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Que (d'histoires) d'eau, en ce moment! Alors que des canicules se profilent, n'en déplaie aux sceptiques qui, bien au frais sous la climatisation, affirment qu'il ne fait pas «*si chaud que ça*» dans «*le Sud*», il est question, selon l'endroit où on se trouve, de grands plongeurs, de restrictions, ou de problèmes sanitaires. À Paris, on s'extasie ou on s'esclaffe devant les images d'Amélie Oudéa-Castera puis d'Anne Hidalgo qui se sont (enfin) baignées dans la Seine afin de démontrer que tout était prêt pour les épreuves aquatiques des Jeux olympiques, bien que certains doutes subsistent sur la fiabilité des analyses. Et bien évidemment, les paris sont ouverts pour savoir si Emmanuel Macron en fera de même ou si sa promesse de piquer lui aussi une tête dans le fleuve relevait de la «*carabistouille*». En Corse, où on a rapporté plusieurs cas de gastro-entérite chez des randonneurs ayant bu de l'eau aux sources qui jalonnent le GR20 et où on s'alarme de l'élévation délétère de la température des cours d'eau, aggravée par la propension de certains baigneurs à créer des retenues pour barboter plus à l'aise, l'heure des restrictions est arrivée pour déjà plus d'une centaine de communes. Si les agriculteurs, qui sont parmi les plus concernés par cette situation alarmante, s'organisent de leur mieux, certains socioprofessionnels tels que les responsables de station-services qui ne sont pas équipées de systèmes de recyclage se plaignent amèrement: c'est que, disent-ils, c'est un sacré manque à gagner. On en est donc à mettre en balance le shampoing d'une carrosserie et la bonne santé d'exploitations ou de cheptels. Mais pourquoi pas, après, tout? Puisque, comme l'ont fait observer plusieurs internautes, on trouve tout à fait justifié de dépenser 1,4 milliard d'euros pour rendre la Seine (à peu près) propre et baignable, mais que le fameux argent magique cesse tout à coup d'exister lorsqu'il s'agit d'assurer aux Français d'Outre-Mer l'accès à une eau potable. Il semble que le sens des priorités soit soluble dans très peu d'eau. Et ce n'est pas forcément une bonne nouvelle. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



La Bajon @LaBajon · 14 juil.

On lui a dit :

« Amélie, ou tu te baignes dans la Seine, ou on met tes enfants dans le public »



Vigix @Vigix76000 · 2 min

#JO2024PARIS : C'est hallucinant de voir tous ces élus se gargariser pour une baignade de 3 min dans la #Seine à 1.4 milliards d'€ ; les priorités des bobos ne sont décidément pas celles du "petit" peuple... l'indécence n'a pas de prix!



Whatsapp Antillaise @WAntillaise · 30 juin

L'État a choisi de gaspiller une somme colossale plutôt que d'investir dans le réseau d'eau catastrophique de la Guadeloupe... On en parle ? #Gestion #Guadeloupe #Eau #paris



Corse-Matin @Corse_Matin · 13 juil.

#repost Restrictions d'eau en Corse : les professionnels mettent la pression



Corse-Matin @Corse_Matin

Plusieurs cas de gastro-entérite recensés sur le GR20



Corse-Matin @Corse_Matin · 15 juil.

#repost - Empiler des galets pour bloquer le courant et créer une vasque d'eau tiède, la tentation est grande, surtout quand on fréquente les rivières avec des enfants. Mais que ce soit pour la santé humaine ou pour l'écosystème, il n'y a pas pire idée.



Préfet Haute-Corse @Prefet2B · 16 juil.

#Communiquédepresse | Maintient des restrictions des usages de l'eau dans le département



y m h @y4n05h · 14 juil.

300 millions pour distribuer l'eau potable partout en Guadeloupe, c'est pas possible.

1400 millions pour échouer à rendre la Seine baignable, c'est possible.



Benoît Le Dévedec @LeDevedecBenoit · 15 juil.

Je suis parisien, et je m'en fiche qu'on puisse se baigner dans la Seine. Je voudrais juste qu'en Guadeloupe et en Guyane (notamment), ils puissent boire l'eau du robinet.

HUMEUR

À un centimètre près...

Un centimètre. C'est ce qui séparait la balle, tirée par un fusil d'assaut AR15, de la boîte crânienne de Donald Trump. L'ancien président des États-Unis d'Amérique s'en sort finalement avec une éraflure à l'oreille droite et entre ainsi dans le cercle fermé constitué de ses dix prédécesseurs assassinés ou qui ont été visés à travers la courte histoire de l'Amérique. Une tradition américaine peut-être... Cette fois-ci, tenant l'arme, Thomas Matthew Crooks, un jeune homme de 20 ans qui attendait patiemment, posté sur un toit, l'occasion lui aussi d'entrer dans l'histoire. Rêvait-il d'être le nouveau Lee Harley Oswald qui, près de 61 ans plus tôt, assassinait à Dallas John Fitzgerald Kennedy? Comme le 22 novembre 1963, le «*trophée*» présidentiel était tentant. Le clivant 45^e président des États-Unis d'Amérique est en bonne voie pour être à nouveau élu dans un pays plus morcelé que jamais. Que se serait-il passé si cette balle d'AR15, arme de prédilection du puissant lobby pro-armes de la National Rifle Association of America avait tué l'un de ses plus puissants soutiens? Quelle tournure aurait pris cette campagne présidentielle américaine si Donald Trump avait été assassiné? Quelles auraient été les conséquences politiques? Autant de questions posées, répétées, sur les bandeaux des chaînes d'information en continu dont les éditorialistes ont pu s'adonner à un de leurs jeux favoris, celui de la politique fiction. Ce 13 juillet 2024, le sort, l'histoire, en auront décidé autrement. Place désormais à un autre jeu, celui de la politique, la vraie. Il n'aura fallu que quelques minutes à Donald Trump, après le premier choc, pour s'y replonger. Un poing levé, un filet de sang sur le visage, le mot «*fight*» scandé devant les caméras du monde entier et une photo pour la postérité. L'animal politique n'a été qu'effleuré, il est toujours debout et plus remonté que jamais. Aujourd'hui il entre de nouveau dans l'arène, plus enragé qu'il ne l'était déjà. Il sait une chose et ses supporters aussi: il est le survivant... ■ **Christophe GIUDICELLI**

NUITS DE LA GUITARE DE PATRIMONIO



Photo Nuits de la guitare

2024 marque les 35 ans du festival des Nuits de la guitare de Património.

Depuis sa création, les attentes du public ont changé, tout comme celles du monde artistique ont changé. Des évolutions dont, au risque parfois de déborder voire de dévier de sa thématique originelle, les organisateurs ont eu et toujours à tenir compte pour inscrire l'événement dans la durée.

Du 18 au 25 juillet 2024, le théâtre de verdure de Património, dans le Nebbiu, accueille la 33^e édition du festival des Nuits de la guitare. Si l'on compte des éditions annulées en raison de la pandémie de Covid 19, voilà maintenant 35 ans que le festival existe et que, au même titre que le vin, il est devenu indissociable de l'image de ce village de la Communauté de communes Nebbiu-Conca d'Oro.

Cette année, au programme, de la guitare, évidemment, mais aussi des artistes tels que Christophe Maé, Pascal Obispo ou encore Pomme. Si les guitaristes et la guitare que l'on peut qualifier de «puriste» représentent 70 % de la programmation du festival, ces trois têtes d'affiche-là, les plus connues du grand public, sont estampillées «variété». Et c'est là un des reproches qui, désormais, est régulièrement fait aux Nuits de la guitare de Património : avoir un peu perdu son âme au profit de la billetterie, comme du reste d'autres festivals thématiques. Des critiques auxquelles a une nouvelle fois répondu début juillet, Jean-Bernard Gilormini, directeur du festival lors de la présentation de la programmation : «*Christophe Maé, on peut l'aimer, on ne peut pas l'aimer, mais il a un talent incroyable*» plaide-t-il tout en égrenant la liste des musiciens qui accompagnent l'ancienne vedette de la comédie musicale du *Roi Soleil* ou de Pascal Obispo. De plus, explique-t-il, ces poids lourds de la variété, gros vendeurs de billets, permettent d'équilibrer le budget de l'événement et de com-

penser les recettes de soirées plus confidentielles en termes de fréquentation mais qui mettent à l'honneur certains des meilleurs guitaristes du monde et ont un certain coût, que ce soit pour les cachets ou les déplacements. Les organisateurs ne s'en cachent pas et pour Jean-Bernard Gilormini la réalité est là : «*Le public pour la guitare est de moins en moins présent. Il y a 30 ans, pour certains guitaristes, les gens assistaient aux balances. Le rock et le blues sont dans le creux de la vague. Si l'on veut faire de l'argent, on programme du rap et on décale le festival en août.*»

Les organisateurs du festival se veulent réalistes, conscients que la Corse ne dispose pas d'un «gros réservoir» d'amateurs, à l'image d'autres festivals sur la Côte d'Azur par exemple, qui peuvent drainer du monde sur un périmètre plus large dont la frontière italienne. Pour autant, ils s'efforcent toujours d'attirer les guitar heroes du monde entier. S'ils insistent sur le soutien des partenaires financiers, ils font état d'autres difficultés comme la multiplication des festivals se tenant aux mêmes dates qui scindent forcément le public. Il y a également une autre donnée à prendre en compte, la difficulté de booker des artistes : «*La moitié de la programmation que nous visions a disparu. Nous avons des problèmes de dialogues avec les agents américains qui disent oui et après non. Nous avons eu aussi le cas d'artistes qui ne voulaient pas prendre l'avion ni le bateau pour venir en Corse en raison de l'empreinte carbone.*» ■ JE

PROGRAMMATION

De la guitare évidemment, avec le guitariste de flamenco Antonio Rey mais aussi l'étoile montante de l'instrument à corde, le jeune prodige de 24 ans, Matteo Mancuso ou encore la légende Mike Stern, qui sera accompagné du Randy Becker Band. Thomas Dutronc et Fanou Torracinta accompagnés de cinq autres guitaristes seront aux commandes de la soirée Gypsy Jazz Messengers). Également la guitariste insulaire Sandrine Luigi, avec Juan Carmona, Ko Ko Mo, Royal Republic, Tommy Emmanuel et Goldmen pour un concert «tribute» à Jean-Jacques Goldman. Le public pourra découvrir ou redécouvrir, l'habitué des lieux Johnny Gallagher, Tom Leeb, The Wailers, Cobi, Tommy Emmanuel, Ko Ko Mo, Royal Republic, Goldem (un tribute à Jean Jacques Goldman), et Christophe Maé, Pascal Obispo ou encore Pomme.

Rens : www.festival-guitare-patrimonio.com

LES PRISONS FRANÇAISES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES



Illustration ICN avec l'A

«La prison? Mais c'est le Club Med, de nos jours!» Que de fois on l'aura lue ou entendue, cette phrase-là, bien que la France ait été épinglée à deux reprises par la Cour européenne des droits de l'homme pour l'état de ses prisons. Plus récemment, l'association Notre Affaire à Tous a produit un rapport sur les risques climatiques et environnementaux dans les prisons françaises. Il s'avère qu'aucun des 188 établissements pénitentiaires de France métropolitaine et d'Outre-Mer n'échappe aux risques climatiques et environnementaux, exposant la population carcérale, mais aussi le personnel des prisons et les familles de détenus à des risques.

Dans «peine d'emprisonnement» il y a «peine», c'est entendu. De ce point de vue, le système carcéral français semble avoir totalement intégré cette notion. Peut-être même un peu trop au pied de la lettre. En effet, à deux reprises, en 2020 et 2023, la Cour européenne des droits de l'homme a épinglé la France à propos de l'état de ses prisons et des conditions de détention. De même, en 2023, Dominique Simonnot, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté alertait sur le fait que «notre société tolère ce qui, à bien des égards, s'apparente aux antiques châtiments corporels» et dénonçait «un abandon de l'État».

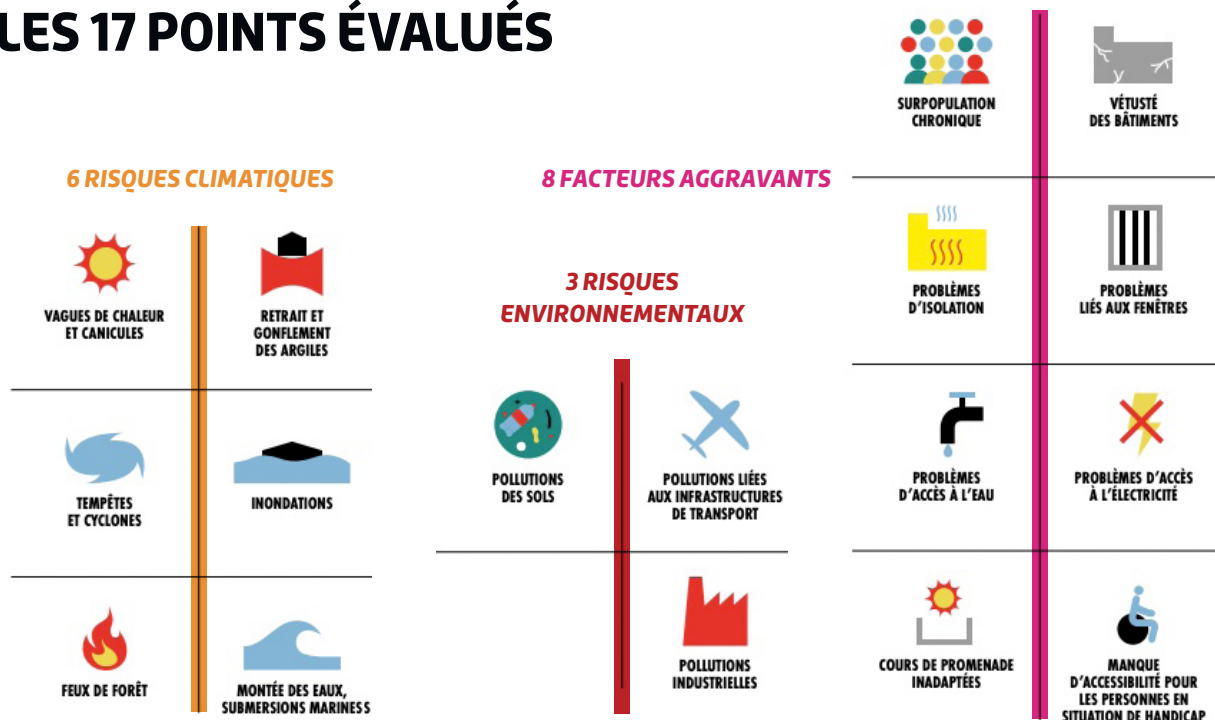
DE LA PEINE À LA DOUBLE PEINE

Cependant, pour une bonne partie de l'opinion publique française, l'idée que la privation de liberté ne suffit pas persiste et gagne du terrain. C'est ainsi qu'en 2018, une étude de la Fondation Jean Jaurès mettait en relief l'évolution du regard des Français sur le système carcéral entre 2000 et 2018: en 2000 seuls 18 % des personnes interrogées considéraient que «les personnes détenues sont trop bien traitées»; moins de vingt ans plus tard, ce point de vue était partagé par 50 % d'entre elles. Entre-temps, le pays a assisté à une vague de tueries et d'actes de terrorisme et une colère s'est fait jour, amplifiée voire entretenue par certains médias. Au point qu'aujourd'hui, notent les responsables de l'association Notre Affaire à Tous, la prison est perçue comme «une forme de «vengeance» de

la société» et devrait au-delà de la privation de liberté, être «aussi un lieu de souffrance et d'humiliation». Y compris pour les 26 % de personnes incarcérées en attente d'un jugement et donc présumées innocentes.

Créée en 2015, année de la COP21, Notre Affaire à Tous a pour objet d'utiliser le droit comme levier dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. La majorité de ses membres sont des juristes. Parmi ses récentes actions, une étude sur les risques climatiques et environnementaux auxquelles sont exposées les prisons françaises. C'est que, souligne l'association, si l'État a la charge et le devoir de protéger tous ses administrés, sans exception, dans le cas des personnes détenues «cette obligation se conçoit de manière très particulière: en privant des personnes de leur liberté, la société les empêche également de se protéger par elles-mêmes des risques extérieurs. En cas de canicule ou d'inondation, pas de déménagement possible. En cas de problème d'accès à l'eau ou l'électricité, pas de travaux possibles». La population carcérale [77 880 personnes au 1^{er} juin 2024, le nombre le plus important jamais enregistré, soit une densité carcérale globale de 126,2 %] est ainsi totalement dépendante de l'État pour sa protection et ce devoir de protection est aussi une des conditions de l'efficacité de la peine, dans la mesure où des conditions de détention dégradantes rendent plus compliquée toute possibilité de réinsertion, estime l'association qui rappelle que le taux de récidive en France se situe autour de 60 %, quand il est de 25 %

LES 17 POINTS ÉVALUÉS



au Danemark, pays où un quart des détenus sont dans des prisons «ouvertes». Par ailleurs, au-delà de la seule population carcérale, la question de l'état des prisons et de leur adaptation au changement climatique concerne également les personnels pénitentiaires et les familles de détenus, susceptibles eux aussi d'être exposés à des risques.

PAS UNE PRISON SANS RISQUE CLIMATIQUE

En s'appuyant des données publiques*, Notre Affaire à Tous a évalué la vulnérabilité des prisons françaises en fonction de neuf risques climatiques et environnementaux, et huit aspects récurrents du système pénitentiaire français actuel retenus comme facteurs aggravants. Les risques ont été évalués pour l'ensemble des 188 établissements pénitentiaires de France, dans l'Hexagone, en Corse et en Outre-Mer, ouverts en décembre 2023 au plus tard. Chaque établissement s'est vu attribuer un score qui s'établit donc entre 0 [aucun risque climatique ou environnemental ni aucun facteur aggravant] et 40 [présence de l'ensemble des risques climatiques et environnementaux étudiés et de l'ensemble des facteurs aggravants pris en compte dans cette étude].

Le rapport publié le 11 juillet 2024 est sans appel: aucune prison française n'échappe aux risques climatiques. Il s'avère que quinze prisons cumulent les huit facteurs aggravants étudiés, que 100 % des prisons sont concernées par le risque de canicule, près d'un établissement sur trois est concerné par le risque tempête et cyclone, plus d'un établissement sur quatre est concerné par le risque inondation et qu'un établissement sur deux est en zone à risque modéré ou important de retrait et gonflement des argiles, qui provoque des fissures et déformations du bâti pouvant fragiliser fortement la construction et mettre en danger les détenus, leurs familles et le personnel de l'administration pénitentiaire. Plusieurs établissements dispersés sur le territoire, présentent même un cumul de risques d'un niveau élevé.

LES PRISONS DU SUD-EST PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES

La Direction des services pénitentiaires de Sud-Est Marseille, en charge de 17 établissements pénitentiaires dont une unité

hospitalière [non prise en compte dans le rapport] présents sur les territoires des régions Paca et Corse et qui, au 1^{er} janvier 2024, comptait 8 415 détenus est celle qui concentre le plus de risques au niveau national: cinq risques climatiques et environnementaux en moyenne auxquels s'ajoutent quatre facteurs aggravants en moyenne. Sur le podium du score de cumul des risques, l'établissement pour mineurs de Marseille-La Valentine [26], le centre de détention de Tarascon et le centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède et la maison d'arrêt de Nice [24].

La maison d'arrêt d'Ajaccio, qui accueille 67 détenus pour une capacité théorique de 43 personnes présente ainsi un score de cumul de risque de 17; les risques de canicule et de tempête y sont importants, le risque inondation modéré et le risque montée des eaux/submersion faible. En matière de facteurs aggravants, le rapport y relève, outre la surpopulation chronique d'au moins un quartier, la vétusté, des problèmes liés aux fenêtres, des problèmes d'accès à l'eau en cellule, une cour de promenade inadaptée et un accès insuffisant pour les personnes à mobilité réduite.

Le score de cumul de risques est de 18,5 pour le centre pénitentiaire de Borgo où sont détenues 287 personnes pour une capacité théorique de 241. Selon le rapport, les risques climatiques importants y sont la canicule, les feux de forêt, les inondations et les tempêtes. Hormis les problèmes liés aux fenêtres, les facteurs aggravants y sont similaires à ceux de la maison d'arrêt d'Ajaccio.

Pas de surpopulation en revanche pour le centre de détention de Casabianda [113 détenus pour une capacité théorique de 194 personnes]. Les risques d'inondation, de montée des eaux y sont faibles. En revanche, les risques de canicule, de feux de forêt et de tempête y sont importants, les bâtiments sont considérés comme vétustes, l'accès pour les personnes à mobilité réduite est insuffisant et le rapport pointe des problèmes électriques et d'accès à l'eau. Qualifié parfois de «*prison modèle*», l'établissement obtient un score de cumul de risques de 18.

Ainsi, les scores des établissements corses sont supérieurs à ceux de la quasi totalité des établissements ultramarins, mais aussi de Fleury-Mérogis. ■ AN

*Ministère de la Justice, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Observatoire international des prisons, Géorisques, Météo France...

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**SERVICE
GRATUIT**

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,
recrutements,
concours

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR **www.icn.corsica/publier-une-info**



© stock.adobe.com/Julien Tromeur



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **60€** ☐ Pour un an à la version web pour **30€**
☐ Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

Ci-joint mon règlement par :

☐ Chèque à l'ordre d'ICN ☐ Carte bancaire

N° : _____

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033



CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juillet 2024, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Construction Vente

Dénomination sociale : L'ARANCIU

Durée : 99 ans

Siège social : Résidence des Îles, Immeuble Le Majorque, Bât.A, 20000 Ajaccio

Capital social : 100€

Objet : La société a pour objet principal l'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, de terrains à bâtir, afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage commercial et/ou d'habitation destinés à la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en l'état d'achèvement ou après achèvement ;

A cet effet, elle peut procéder éventuellement à la démolition des bâtiments existants ou louer accessoirement ces biens immobiliers.

Et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet principal ou secondaire de la société et à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension et le développement du but poursuivi par la société.

Gérant : Mr GLINATIS Sébastien, François-Xavier, demeurant Résidence des Îles, Immeuble Le Majorque, Bât.A, 20000 Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Sont qualifiées d'ordinaires, les décisions des associés n'emportant pas de modifications statutaires.

Ces décisions sont valablement prises par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital.

Sont qualifiées d'extraordinaires, les décisions des associés emportant des modifications des statuts. Elles concernent notamment l'agrément de nouveaux associés, l'augmentation ou la réduction du capital, la prorogation ou la réduction de la durée de la société, la dissolution anticipée de la société.

Ces décisions ne sont valablement prises qu'autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant les deux tiers au moins du capital social.

Toutefois, toute mesure emportant changement de la nationalité de la société ou encore augmentation de la responsabilité des associés à l'égard des tiers, doit être prise à l'unanimité.

Agrément : Les cessions de parts entre associés, la cession de parts entre ascendants et descendants et, le cas échéant, les cessions de parts entre conjoints, interviennent librement ;

Toutes autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant à la majorité des deux tiers au moins du capital social.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Gérant.

N° 02



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia-Tel : 04 95 32 05 85

Mail : pellegrini.olivier@orange.fr

SG ENERGIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : Lieu-dit Suarto

20235 Castello-Di-Rostino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 12 JUILLET 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SG ENERGIE

Siège : Lieu-dit Suarto, 20235 Castello-Di-Rostino

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : La Vente d'appareils de chauffage utilisant la combustion de bois brut ou de produits dérivés et tous accessoires et fournitures liées à l'installation, maintenance et entretien, vente de tout autre système de chauffage. Pose, maintenance et entretien de ces matériels.

Achat, vente et pose de matériaux d'aménagement intérieur et extérieur de construction, ainsi que d'accessoires complémentaires.

Vente, installations et entretiens de panneaux solaires, panneaux photovoltaïques.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Charles Félix SCHIAPPA, demeurant Lieu-dit Suarto, 20235 Castello-di-Rustino

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA-20200.

Pour avis,
Le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS DOMAINE LAURENT, au capital de 500 €.

Siège : Route de La Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Objet social : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 500,00 €.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Monsieur Guillaume, Gaetan, Jean-Jacques, Joseph LAURENT, demeurant Route de La Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

Directeur général : Monsieur Jean-Jacques, Joseph, Gaëtan LAURENT, demeurant Route de La Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

N° 04

A MUNTAGNERA

Société Civile

Au capital de 775.000 euros

Siège social :

8, rue du Général Paulin Colonna d'Istria

Stretta Funtana Nova

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 08/07/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

A MUNTAGNERA

Siège social : 8, rue du Général Paulin Colonna d'Istria, Stretta Funtana Nova, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : La prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 775.000 euros, constitué à concurrence de 1,00 euro au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 774.999,00 euros au moyen de l'apport en pleine propriété de 1200 titres lui appartenant dans la société SUD HYGIENE, société par actions simplifiée au capital de 1200 euros dont le siège social est 8, rue du Général Colonna d'Istria, Stretta Funtana Nova, 20137 Porto-Vecchio immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°803 045 434.

Gérance : Monsieur Valentin RICHARD demeurant 8, Rue du Général Colonna d'Istria, Stretta Nova, 20137 Porto-Vecchio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 03/07/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

S.T MULTISERVICES

Objet social : Toute prestation de travaux de petits bricolages dits "homme toute main", travaux de second Oeuvre, tout travaux de nettoyage, entretien de la maison et travaux ménagers, petits travaux de jardinage, services à la personne excluant tout acte médical, diverses prestations de services, débarrasage et nettoyage des établissements privés ou publics, désencombrement des garages, caves, maison et toute activité annexes ou connexes pouvant se rattacher à cet objet

Siège social : 2846, Route de la Canonica, 20290 Lucciana

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : M. DEGRAY BRUNO, 2846, Route de la Canonica, 20290 Lucciana

Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. **Chaque action** donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Toute cession de titres à un tiers est soumise à agrément collectif des associés. Toute cession aux conjoints, ascendants et descendants sont libres.

Le Président,

N° 06

LA TABLE D'EMERAUDE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 17, Boulevard Nicéphore

Stephanopoli de Comnène

Route des Sanguinaires

Lieu-dit les Sept Chapelles

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto du 10 juillet 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

LA TABLE D'EMERAUDE

Siège social : 17, Boulevard Nicéphore Stephanopoli de Comnène, Route des Sanguinaires, Lieu-dit les Sept Chapelles, 20000 Ajaccio

Objet social : La restauration, brasserie, vente de tous produits corses

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Madame Audrey CRAVE épouse DAMIANI, demeurant Résidence Mare Nostrum, Porto Vaïta, 20150 Ota

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à LECCI [20137], du 28 juin 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LMO

Siège : Cala Rossa, 20137 Lecci

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000,00 euros

Objet : Conseils en organisation d'événements, intermédiation en matière événementielle, management et consulting dans la restauration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Président : Monsieur Mathieu, Michel, Jean MESSINA, demeurant Lotissement Vignola, 20137 Porto-Vecchio.

Pour Avis, Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 5 juillet 2024, il a été constitué une SAS Greenprod2

Capital : 100€

Siège social : 8, Lotissement Ajercaya, 20290 Borgo

Objet : Production d'électricité dans les énergies renouvelables

Durée : 99 ans

Présidence : Monsieur Wladimir Rothon, né le 4 janvier 1994 à Paris 16ème, demeurant 25, avenue Daumesnil, 94160 Saint-Mandé

Immatriculation au R.C.S. de Bastia.

**Etude de Maîtres
Marina GAUCHET
Et Sophie THORON,
Notaires Associées**

10, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04.95.47.06.48
Fax : 09.72.11.87.30
office.gauchet.thoron@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marina GAUCHET Notaire Associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Marina GAUCHET et Sophie THORON», titulaire d'un Office Notarial à BASTIA [20200], 10, Boulevard Paoli, le 11 juillet 2024, il a été constitué une Société, ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LENZA ANTICA
Forme juridique : Société Civile d'Exploitation Agricole
Siège social : Lieu-dit Fiume d'Olm, 20230 Talasani
Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles ou agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de terres agricoles ou vignobles, la production de raisins, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose notamment que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
Les fondateurs précisent que la raison d'être de la société est de favoriser des actions en commun basées sur la réalisation de l'objet social en se dotant des moyens nécessaires à leur accomplissement. Il s'agit d'assurer la pérennité de celle-ci à travers ces actions, ainsi qu'un rôle social pour ses tiers intervenants et socio-patrimonial pour ses membres.

Ils n'entendent pas préciser le détail de ces actions et leurs moyens, sauf à indiquer qu'elles se feront dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

Et généralement, toutes opérations propres à favoriser l'accomplissement de cet objet ou s'y rattachant directement ou indirectement à l'exclusion de toutes celles ayant un caractère industriel ou commercial.

Durée : 99 ans
Capital social : 1.000,00 euros, divisé en 1000 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro

Gérant : Madame Marie-Hélène VALES, demeurant à TALASANI [20230], Lieu-dit Fiume d'Olm.

Associé tenu indéfiniment des dettes sociales : La Société dénommée VALES HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 1714000 €, dont le siège est à TALASANI [20230], lieu-dit Fiume d'Olm, identifiée au SIREN sous le numéro 985 063 619 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour insertion,
Le Notaire.

**Maître Marie-Laure BARTOLI
Notaire**

Res. Surgente - 20220 L'Ile-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Marie-Laure BARTOLI, notaire à L'ILE-ROUSSE, le 05/07/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
Dénomination sociale :

LES PALLIERS DE BODRI.

Siège social : Corbara [20256], Lieu-dit Salicastri.

Capital : 530.000,00 €, divisé en 530 actions de 1000 €.

Objet social : La société a pour objet en France ou à l'étranger, l'exploitation et la mise en valeur de tous fonds de commerce d'hôtel avec ou sans restauration et notamment : Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations de nature à favoriser le développement du patrimoine social ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet social.

Président : Monsieur François FRANCESCHINI, demeurant à CORBARA [20256], Lieu-dit Salicastri.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Bastia.

Apport : Un terrain sur lequel des constructions à usage de futur hôtel sont en cours d'édification sis à CORBARA [20220], cadastré section B n°570, ldt Botre.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis de constitution, Me Marie-Laure BARTOLI.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : " ACHIARINU "

Siège : Rue du Commandant Quilicci, Quartier La Poretta, 20137 Porto-Vecchio

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers en pleine propriété, nue-propriété ou en jouissance, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets

Durée : 99 années

Capital : 600 Euros

Gérance : Monsieur René, Roch ANDREANI demeurant Rue du Commandant Quilicci - Quartier La Poretta - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour Avis,

CASA MEDEA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Maccutello
20166 Pietrosella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIETROSELLA du 11 juillet 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CASA MEDEA
Siège social : Lieu-dit Maccutello, 20166 Pietrosella

Objet social : L'exploitation de paillotes, de restaurants de plage

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Madame Perrine Amélie, Juliette NOEL, demeurant Lieu-dit Maccutello, 20166 Pietrosella

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « CONCIERGERIE DE LUXE DU CAP-CORSE Y/C »

FORME : Société par Actions Simplifiée
SIEGE SOCIAL : Hameau de Mausoléo, 20222 Brando

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Conciergerie, Accueil.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 400 euros

PRÉSIDENT : Madame Yolande CANIONI épouse CALISTI, demeurant Hameau de Mausoléo, 20222 Brando

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 10/07/2024, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BALA

Objet social : La location et la disposition de tout immeuble et toutes valeurs mobilières

Siège social : Résidence Campu Longu - Lieu-dit Capella - Route de Calenzana - 20260 Calvi

Capital : 300 €.

Durée : 99 ans.

R.C.S : Bastia

Gérant : Madame Barbara LAQUERIERE demeurant 8, Place du Prince Pierre à Calenzana.

**Marie-Charlotte BERLINGHI
Notaire**

Lieu-dit Saint-Pancrace
Route du Village - 20600 Furiani
Tel : 04.20.19.01.25
mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI [20600] le 15 juillet 2024, a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont :

Dénomination : SAINT ROCH

Siège social : PINO [20228], Tagliato.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet : La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exclusionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 500,00 €

Gérant : Madame Vannina Pascale MAMELLI, demeurant à BASTIA [20200], 31, boulevard Paoli.

Cession des parts : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis et mention,
Le notaire.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 13 juin 2024 à Biguglia, il a été institué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : BAGE

CAPITAL : 10.000 euros correspondant à 2000 parts sociales de numéraire libérées en totalité de leur valeur nominale.
SIEGE SOCIAL : RT 11 - Casatorra - 20620 Biguglia

OBJET : La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- Ventes de mobiliers, décoration, art de la table, luminaires et tous autres objets s'y rapportant.

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANT : Monsieur ROUY Emmanuel demeurant 39, Lotissement Santa Catalina, 20290 Borgo et Madame ROUY Audrey Joëlle Armande Renée demeurant 39, Lotissement Santa Catalina, 20290 Borgo

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-signature privée il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées
Dénomination : STELLA

Siège : Chez Monsieur Léo GUERRINI
Place de l'Eglise - Village - 20290 Borgo

Objet : - l'acquisition de participation dans toutes sociétés commerciales ;

- l'acquisition la détention et l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle notamment par la conclusion de tout contrat de concessions, de licence, de franchise, d'enseignement etc ;

- l'acquisition, la détention et la gestion de tous titres et valeurs mobilières de sociétés françaises et étrangères ;

- et généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de favoriser le développement de la société et du groupe qu'elle contrôle ;

- la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupements d'intérêts économiques ;

- la prestation de services en matière de management, conseil en investissements.

Capital : 1000 Euros apport en numéraire

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Léo GUERRINI, demeurant : Place de l'Eglise, Village, 20290 Borgo

Immatriculation : RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

« A TORTA L'ERBA PANATERIA »

FORME : Société par Actions Simplifiée

SIÈGE SOCIAL : 15, Avenue du Président Pierucci, 20250 Corte

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Boulangerie, Pâtisserie, Biscuiterie, Petite Restauration, Produits Corses, Produits surgelés prêt à cuire et commerce ambulant.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur Yannick, Vincent GIMENEZ, demeurant 15, Avenue du Président Pierucci, 20250 Corte

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION
SIEGE SOCIAL

N° 22

SCI JMB

Société Civile Immobilière

Capital social : 1000 €

Siège social :

31, Lotissement Santa Lucia

Tintorajo - 20600 Furiani

RCS : 518 435 458

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire, en date à Bastia du 15/07/2024, les associés ont décidé de transférer à compter de ce jour le siège social qui était 31, Lotissement Santa Lucia - 20600 Furiani à l'adresse suivante chez M. Jocelyn Bigonnet - Lycée Paul Vincensini - rue de la 4ème DMM - 20600 Bastia. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 23

U PRUNU

Société Civile Immobilière

Au capital de 3000 euros

Siège social : Résidence Binda

Bt B - 20090 Ajaccio

489 652 651 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision en date du 28 mai 2024, le gérant de la société civile immobilière a décidé de transférer le siège social de Résidence Binda, Bt B, 20090 AJACCIO à Rue du 1er Bataillon de Choc, Tour Armoise, 20090 AJACCIO à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

DOMO CORSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ld I Pellicci

Chemin de Pellicci - Folelli

20213 Penta Di Casinca

RCS Bastia 808261648

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour de transférer le siège social LD Dirudu - 20221 VALLE DI CAMPO-LORO à LD I Pellicci - Chemin de Pellicci - Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA. Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

La Présidence,

N° 25

PEMAG

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Maison près de l'Aqueduc

20167 Mezzavia

RCS Ajaccio 850 616 772

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au : Strada di u Melu, Hameau de Tiuccia, 20111 Casagljone.

Pour avis, La Gérance.

S.C.I. DU DIAMANT

Société Civile Immobilière

Au capital de 192.000 euros

Siège social : 2, cours Grandval

Chez SARL Boulangerie Grandval

20000 Ajaccio

390 377 851 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 28/06/2024, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 2, Cours Grandval, Chez SARL BOULANGERIE GRANDVAL, 20000 AJACCIO au VILLA MINICONI MARIUS, LIEU-DIT BUTRONE, 20167 AFA à compter du 28/06/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 27

BATTINI TAXI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Résidence des Iles

Le Chypre 1, Bâtiment B

20000 Ajaccio

812 342 731 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 08 juillet 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Route du Vieux Moulin, Chemin de Petra, 20166 Albitreccia.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATIONS
STATUTAIRES

N° 28



Pascal ARNAUD

Avocat à la Cour

1, avenue Hubert Dubedout

33270 Floirac

Par une AGE du 05/07/2024, les associés de la société J M P, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 13.940 €, dont le siège social est Campo al Quercio, 20270 ANTISANTI (RCS BASTIA N° 419 822 739), ont décidé de proroger la durée de la société pour 90 années à compter du 3 août 2028. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 29

AECN

MOBILISER L'ÉCONOMIE CORSE

2 Boulevard Félix

20000 AJACCIO

Dénomination : OLIMAT

Forme : SAS

Capital social : 4000 euros

Siège social :

34, Rue Saint Dominique

20169 Bonifacio

851 749 523 RCS d'Ajaccio

PRESIDENT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 juin 2024, à compter du 3 juin 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de Président Monsieur Henri POGGI, demeurant Lot San Antone, Route de Petrelle, 20620 Biguglia en remplacement de Monsieur Jacques POGGI. Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.

N° 30

OLLANDINI LOCATION DE VOITURES

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 500.000 euros

Siège social :

1, Rue Paul Colonna d'Istria

20090 Ajaccio-046620266 RCS Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2024, les associés ont décidé de modifier les articles ci-dessous des statuts :

Article 3 - Objet social

* Ancienne mention :

La Société a pour objet :

- dans les territoires et Etats de la communauté, dans les pays du Marché Commun Européen et encore à l'étranger, d'une manière très générale, le commerce sous toutes ses formes et notamment la location de voitures avec ou sans chauffeur, la location de véhicules pour le transport routier de marchandises, et de toutes industries pouvant s'y rattacher, et encore à l'étude et l'exécution de tout projet industriel se rattachant à l'objet défini ci-dessus ;

- l'achat, la vente, l'exploitation en France et à l'étranger de tous brevets français et étrangers se rapportant à cette industrie ;

- la création de toute société filiale ou non, la prise d'intérêt, le rachat de toutes affaires similaires et fonds de commerce se rapportant à l'objet social et en général toutes opérations industrielles ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de s'y rattacher, d'en faciliter l'extension ou le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

* Nouvelle mention :

La Société a pour objet :

- dans les territoires et Etats de la communauté, dans les pays du Marché Commun Européen et encore à l'étranger, d'une manière très générale, le commerce sous toutes ses formes et notamment la location de voitures avec ou sans chauffeur, la location de véhicules pour le transport routier de marchandises, et de toutes industries pouvant s'y rattacher, et encore à l'étude et l'exécution de tout projet industriel se rattachant à l'objet défini ci-dessus ;

- l'achat, la vente, l'exploitation en France et à l'étranger de tous brevets français et étrangers se rapportant à cette industrie ;

- la vente d'assurances ;

- la création de toute société filiale ou non, la prise d'intérêt, le rachat de toutes affaires similaires et fonds de commerce se rapportant à l'objet social et en général toutes opérations industrielles ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de s'y rattacher, d'en faciliter l'extension ou le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Pour avis, Le Président.

N° 31

AJACCIO MENUISERIE MAINTENANCE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 8000 euros

Siège social : ZI du Vazzio

20090 Ajaccio-393707062 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 4 avril 2024, il résulte que Monsieur Joseph MAZZONCINI, demeurant Paese di Ruppione, lot 187, 20166 PIETROSELLA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Sylvie BRUGNOLI, décédée le 18/11/2024.

Pour avis, Le Président.

N° 32

IMMO CIMIEZ

Société Civile Immobilière

Au capital de 2.000 €

Siège social : 3, avenue Nicolas Pietri

20000 Ajaccio

824 999 320 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 juillet 2024, il a été décidé de transférer le siège social, à compter de ce jour, du 3, avenue Nicolas Pietri, 20000 Ajaccio à Caterajo, 20123 Cognocoli-Monticchi, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Il a été décidé également à compter de cette même date, de nommer en qualité de nouveau Gérant M François Xavier Antoine LECA demeurant à Caterajo, 20123 Cognocoli-Monticchi, en remplacement de M Ange Marie Christian LECA pour cause de démission, et de modifier l'article 17 des statuts en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 33

SCI L'ANE ROUGE

SCI au capital de 1000 €

Siège social : Route de Porra

20137 Porto-Vecchio

839 862 059 RCS Ajaccio

Par AGE du 26/06/2024, il a été décidé au 26/06/2024 :

Nomination du nouveau Gérant : Mme PIETRI Marie.

Cessions de parts sociales : Mr Fabrice Marciano cède 250 parts lui appartenant à Mme PIETRI Marie.

Cessions de parts sociales : Mr Fabrice Marciano cède 250 parts lui appartenant à Mr PIETRI Jean-David.

Cessions de parts sociales : Mme SOT-TANI Fabienne cède 250 parts lui appartenant à Mr TERRAZZONI Thomas.

Cessions de parts sociales : Mme SOT-TANI Fabienne cède 250 parts lui appartenant à Mr TERRAZZONI Louis.

Mention au RCS d'Ajaccio.



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 34

MAISON BAPTISTINE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

2, Bd du Général Graziani

20200 Bastia-RCS Bastia 981362254

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du premier avril 2024, il résulte que :

- Madame Marie-Paule GHERARDI épouse BASCHINI, demeurant Villa Mirabilis, Ldt Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Marie-Christine CONSTANT, démissionnaire.

L'article 23 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Marie-Christine CONSTANT a été remplacé par celui de Madame Marie-Paule GHERARDI épouse BASCHINI.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 35

« BOUCA »

Société Civile Immobilière

Au capital de 600 Euros

Siège Social : 6, Cours Grandval

20000 Ajaccio

R C S : Ajaccio 442 872 081

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 30 juin 2024, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation. Elle a nommé Madame Claude BOUILLLOUX aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

La Gérante,
Claude BOUILLLOUX.

N° 36

FEDERICCI ARCHITECTE

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : 47, Route du Vittulo

20000 Ajaccio

890 259 724 RCS Ajaccio

Par décision du 11 juillet 2024, la société CO'ARCHITETTURA, Société à responsabilité limitée au capital de 2700 euros, dont le siège social est Chemin DE PIETRALBA, RESIDENCE A PIAZZETTA, BT D, 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 593 916 RCS AJACCIO a, en sa qualité d'associée unique de la société FEDERICCI ARCHITECTE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société FEDERICCI ARCHITECTE au profit de la société CO'ARCHITETTURA, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO, Palais du Fiosello, Avenue du Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 37



accueil@legalformalites.fr

DISSOLUTION ANTICIPEE

Dénomination :

SCI LES TERRASSES DE MORIANI

Forme : SCI Société en liquidation

Capital social : 400 euros

Siège social : Avenue de la Libération

20600 Bastia

501 552 970 RCS de Bastia

Aux termes de l'AGE en date du 25 juin 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 juin 2024.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Monsieur ROGER Jean-Pierre, demeurant Le Logis Corse - Lotissement Campo Vallone - lot 10B - 20620 Biguglia a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

N° 38

GIANNI

Société Civile de Construction

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Saint-Florent

Ortu Simonetta - 20200 Bastia

951 298 389 RCS Bastia

AVIS DE LIQUIDATION

Cabinet AECB

L'Assemblée Générale réunie le 23 mai 2024 à Route de Saint-Florent, Ortu Simonetta, 20200 BASTIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Giovanni LABATE, demeurant Route de Saint-Florent, Ortu Simonetta, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au RCS.

N° 39

CORSICA MOBIL HOME

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Saint-Florent

Ortu Simonetta - 20200 Bastia

909 667 545 RCS Bastia

AVIS DE LIQUIDATION

Cabinet AECB

Aux termes d'une décision en date du 23 mai 2024 au Bastia, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Giovanni LABATE, demeurant Route de Saint-Florent, Ld Ortu Simonetta, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

**SCP Giraudeau,
Bihl, Garrigues,**
Société Civile Professionnelle
de Masseurs-kinésithérapeutes
En liquidation
Au capital de 56.400 €
RCS Ajaccio 414 046 360
Siège social : Centre Commercial
Résidence des Îles - 20000 Ajaccio

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur et l'a **déchargé** de son mandat et a prononcé la **clôture** des opérations de liquidation. Les **comptes de liquidation** ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 41

LG OPC
Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Saint-Florent
Ortu Simonetta - 20200 Bastia
909 610 263 RCS Bastia

AVIS DE LIQUIDATION

Cabinet AECB

Aux termes d'une décision en date du 27 mai 2024, à BASTIA, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Giovanni LABATE, demeurant Route de Saint-Florent, Ld Ortu Simonetta, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

N° 42

LISANDRU
Société Civile en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bastia 20200
Route de Saint-Florent
Ld Ortu Simonetta
908 378 151 RCS Bastia

AVIS DE LIQUIDATION

Cabinet AECB

L'Assemblée Générale réunie le 27 mai 2024 à BASTIA a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Giovanni LABATE, demeurant Route de Saint-Florent, Ld Ortu Simonetta, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au RCS.

**AURELIE GISPALOU
ARCHITECTE**
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Résidence Les Terrasses des Millelli
20090 Ajaccio
890 253 966 RCS Ajaccio

Par décision du 11 juillet 2024, la société **CO'ARCHITETTURA**, Société à responsabilité limitée au capital de 2700 euros, dont le siège social est Chemin DE PIETRALBA, RESIDENCE A PIAZZETTA, BT D, 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 593 916 RCS AJACCIO a, en sa qualité d'associée unique de la société **AURELIE GISPALOU ARCHITECTE**, **décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation**, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société **AURELIE GISPALOU ARCHITECTE** au profit de la société **CO'ARCHITETTURA**, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO. Les **oppositions** doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO, Palais du Finosello, Avenue du Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 44

« LA PLAGE »
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio
R C S : Ajaccio 532 478 039

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 30 juin 2024, a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du même jour et sa **liquidation amiable** sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au **siège social** devenu **siège de la liquidation**. Elle a nommé Monsieur Antony PERRINO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le **dépôt des actes et pièces** à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant,
Antony PERRINO.

TP & Incendie
Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Hangar N°8- Lieu-Dit Prato
20256 Corbara
901 741 884 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2024 : Par décision en date du 30 juin 2024, l'associé unique, GATTEBOIS THOMAS, demeurant LIEU-DIT ORNICCIO, 20220 MONTICELLO en sa qualité de Liquidateur, a **établi les comptes de liquidation** et prononcé la **clôture** de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 46

« LA PLAGE »
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio
R C S : Ajaccio 532 478 039

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 1er juillet 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur et l'a **déchargé** de son mandat, et a prononcé la **clôture** des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société. Les **comptes de liquidation** ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur, Antony PERRINO.

N° 47

STUDIO MARE
Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Lugo
20231 Venaco
Siège de liquidation : Route de Lugo
20231 Venaco
922 151 238 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2024 au VENACO, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Laura FRATANI, demeurant Route de Lugo, 20231 VENACO, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.



SAS POLA
Société à Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social :
Lotissement Saint-Antoine, N° 10
Ancienne route d'Ajaccio, 20250 Corté
RCS 902 005 057

AVIS DE DISSOLUTION

L'actionnaire unique a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 10 juillet 2024 et sa mise en **liquidation amiable**.

L'actionnaire unique a mis fin au mandat de Président de Monsieur Stéphane EL JALLAL.

L'actionnaire unique a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane EL JALLAL, demeurant à 20250 Corté, Lotissement Saint-Antoine, N° 10, ancienne route d'Ajaccio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à sa clôture. Le **siège de la liquidation** est fixé à 20250 Corté, Lotissement Saint-Antoine, N° 10, ancienne route d'Ajaccio. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 49

SAS POLA
Société à Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social :
Lotissement Saint-Antoine, N° 10
Ancienne route d'Ajaccio, 20250 Corté
RCS Bastia 902 005 057

AVIS DE LIQUIDATION

L'actionnaire unique, réuni au siège social de la société le 10 juillet 2024, a **approuvé** les comptes définitifs de liquidation, a **déchargé** Monsieur Stéphane EL JALLAL de son mandat de liquidateur, a **donné** quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de liquidation au 10 juillet 2024.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le Liquidateur,

N° 50

« BOUCA »
Société Civile Immobilière
Au capital de 600 Euros
En dissolution amiable
Siège de liquidation :
6, Cours Grandval - 20000 Ajaccio
R C S : Ajaccio 442 872 081

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 1er juillet 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur et l'a **déchargé** de son mandat, et a prononcé la **clôture** des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société. Les **comptes de liquidation** ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur, Claude BOUILLOUX.

N° 51

EQUILIBRE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence de Montesoro
Tour 2, 20600 Bastia
922 531 058 RCS Bastia
Siège de liquidation :
Résidence de Montesoro - Tour 2
20600 Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur AMBROISE Julien de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



N° 52

TOMASINI LOISIRS

SAS en liquidation
Au capital de 2100 euros
Siège de liquidation : Lieu-dit Suaralta
20167 Sarrola-Carcopino
818 182 743 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2024 au siège de liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Paul, François, Dona TOMASINI de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 53

H. LUCA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.250,00 €uros
Siège social : Porra, Lieu-dit Asciajo
20137 Porto-Vecchio
493 251 763 RCS Ajaccio

En date du 28 février 2022, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Collette LUCA de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 54

N° PC : 2024RJ0104

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société P.C.COM SARL, Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 BASTIA. Commerce de pièces détachées électroniques. Vente de matériels pour climatisation et électroménager. 894 389 162 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 55

N° PC : 2024RJ0105

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Madame LANDINI Marlène Fedeline, lieu-dit d'Aghione, Ld Terzanili, 20221 VALLE-DI-CAMPOLORO. Alimentation générale. 351 373 576 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/01/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 56

N° PC : 2024RJ0106

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur DOUH Youssef, rue Saint-Exupéry, Bat A, 20200 BASTIA. Alimentation générale, fruits et légumes. 879 151 355 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/10/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 57

N° PC : 2024RJ0107

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Madame VATELOT Stéphanie Lucienne Thérèse, 3, lotissement Stollo, 20240 GHISONACCIA. Salon de coiffure mixte - vente de produits et accessoires de coiffure. 510 344 294 RCS Bastia 510 344 294 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/12/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles

L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 58

N° PC : 2024RJ0047

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société CHAMIRA SAS, 37 B, boulevard Paoli, 20200 BASTIA. Restauration. 818 376 345 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 11/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 59

N° PC : 2024RJ0082

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société CFR CONSTRUCTIONS SARL, L'Avillanella, Lotissement Saint-Michel, 20230 POGGIO-MEZZANA. Maçonnerie générale, rénovation, gros oeuvre. Second oeuvre. 790 109 870 RCS Bastia 790 109 870 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 60

N° PC : 2024RJ0108

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur MATTEI SYLVAIN [], villa BELLA VISTA, 20218 MOROSAGLIA. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 61

N° PC : 2024RJ0096

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à l'égard de la société CORSEA VACCANCES SARL [], lieu-dit ARRECHIMOZZO, 20217 SAINT-FLORENT. 523 381 606 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 11/01/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 62

N° PC : 2024RJ0100

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de la société SARL JDDJ [], lieu-dit Partine, 20200 SANTA-MARIA-DI-LOTA. 537 413 866 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 20/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 63

N° PC : 2024RJ0103

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à l'égard de la société BASTIA SUB PLONGEE APNEE CHASSE [P.A.C] SAS [], résidence du Cap-Toga, 20200 BASTIA. 833 458 946 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 64

N° PC : 2024RJ0109

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à l'égard de G.D. COM SAS [], lieu-dit MILIONI, 20230 TALASANI. 804 653 749 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 65

N° PC : 2023RJ5562

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant l'adoption du plan de redressement de la société NETTOYAGE INSULAIRE [SARL], 10 allée Fuschia, ZI de Purettone, 20290 BORG. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ANASTA prise en la personne de Me Vincent GILLIBERT, ESPACE BEAUVALLE, BATIMENT A, 2 rue Mahatma Gandhi, 13097 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2.

N° 66

N° PC : 2023RJ5578

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/07/2024 prononçant l'adoption du plan de redressement de la société C.N.S [SAS], Chez Mme Luichi Sylviane, Village, 20287 MERIA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Maître Frédérique GENISSIEUX
Membre de la SCPA CABINET RETALI & ASSOCIES
 Avocats Associés au Barreau de BASTIA
 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
 Tel. 04 95 34 92 10 - contact@cabinet-retali.com

CABINET ESSNER
Société d'Avocats au Barreau de GRASSE
 Le Saint Christophe - 3, rue de Bône
 06400 Cannes
 Tel. 0497066880 - Fax. 0497066888
www.cabinet-essner.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
EN UN SEUL LOT

JEUDI 05 SEPTEMBRE 2024 à 10 heures

A BASTIA (Haute-Corse), Lieu-dit Falconaja, « Les Vallons du Macchione
UN APPARTEMENT T 2, situé au 1er étage du bâtiment 13
 (cagibi situé dans un petit couloir d'accès à partie nuit et SDB)

UN BOX au sous-sol du bâtiment 14 Box
 Immeuble récent globalement en bon état,
 situé au sein d'un complexe résidentiel fermé

ADJUDICATION : JEUDI 05 SEPTEMBRE 2024 à 10 h,
au Palais de Justice du TRIBUNAL JUDICIAIRE de BASTIA,
Rond Point de Moro Giafferi (20200) BASTIA

QUALITE DES PARTIES

Cette vente est poursuivie à la requête de :

La Société EOS FRANCE, Société par actions simplifiées, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 488 825 217, ayant son siège social 74, Rue de la Fédération, 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, Agissant, en vertu d'une lettre de désignation en date du 17 JANVIER 2022, en qualité de représentant-recouvreur du Fonds Commun de Titrisation FONCRED V, représenté par la Société FRANCE TITRISATION, Société par Actions Simplifiées, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 353 053 531, ayant son siège social 1, Boulevard Haussmann, 75009 PARIS, Le Fonds Commun de Titrisation FONCRED V, représenté par la Société FRANCE TITRISATION,
 - venant aux droits de la SOCIETE GENERALE, Société Anonyme immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 552 120 222, ayant son siège social 29, Boulevard Haussmann, 75009 PARIS, suivant acte de cession de créances du 3 AOÛT 2022,
 - agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, demeurant en cette qualité audit siège.
 - Ayant pour Avocat postulant Maître Frédérique GENISSIEUX, avocat Membre de la SCPA CABINET RETALI & ASSOCIES, Avocats Associés au Barreau de BASTIA, 39, Boulevard PAOLI - 20200 BASTIA.

- Ayant pour avocat plaident Maître Renaud ESSNER, AVOCAT au BARREAU DE GRASSE, demeurant à CANNES [06400] 3, rue de Bône, Membre de la SELARL CABINET ESSNER, Société d'Avocats Postulants près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE,

DESIGNATION

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BASTIA

Les parties divises et indivises d'un ensemble immobilier sis à BASTIA (Haute Corse), Lieu-dit Falconaja, « Les Vallons du Macchione », cadastré section BN,

- Numéro 121, lieudit Falconaja, pour 21 a 70 ca ;
 - Numéro 122, lieudit Falconaja, pour 8 a 25 c ;
 - Numéro 123, lieudit Pulignani, pour 6 a 60 ca ;
 - Numéro 169, lieudit Paese Nuovo, pour 7 a 70 ca ;
 - Numéro 170, lieudit Paese Nuovo, pour 0 a 12 ca ;
 - Numéro 498, lieudit Falconaja, pour 3 a 00 ca ;
 - Numéro 499, lieudit Falconaja pour 10 a 00 ca ;
 - Numéro 501, lieudit Falconaja, pour 20 a 90 ca ;
 - Numéro 928, lieudit Falconaja, pour 22 a 10 ca ;
 - Numéro 930, lieudit Falconaja, pour 02 a 00 ca ;
 - Numéro 931, lieudit Falconaja, pour 01 a 24 ca ;
 - Numéro 940, lieudit Pulignani, pour 63 a 13 ca ;
 - Numéro 956, lieudit Paese Nuovo, pour 06 a 71 ca ;
 - Numéro 958, lieudit Falconaja, pour 48 a 15 ca ;
 - Numéro 960, lieudit Falconaja, pour 03 ha 02 a 58 ca ;
- Objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publié le 27 JANVIER 2012, volume 2012 P, numéro 1125, suivi des modificatifs publiés :
- * Le 19 MARS 2013, volume 2013 P, numéro 2049 ;
 - * Le 16 JANVIER 2014, volume 2014 P, numéro 434 ;
 - * Le 14 AVRIL 2016, volume 2016 P, numéro 2615 ;

Les parties divises comprenant :

- LE LOT NUMERO 701 : UN BOX au sous-sol du bâtiment 14 Box, avec les 17.7/10.000° des parties communes ;
 - LE LOT NUMERO 784 : UN APPARTEMENT T 2, situé au premier étage du bâtiment 13, avec les 10.70/10.000° des parties communes ;
- Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de BASTIA, le 15 JANVIER 2024, sous le n° RG 24/00002, qui est consultable au Cabinet RETALI & ASSOCIES ou au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE.
- Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de BASTIA. Il est nécessaire de procéder à une consignation entre ses mains, par chèque de banque, pour garantir sa solvabilité et les conséquences d'une éventuelle réitération des enchères.

DAT

+ de cinq ans

OCCUPATION

Les biens mis en vente sont occupés par Madame Anne LE GAC DENIEL, laquelle a déclaré à l'Huissier que « la cave ne fait pas partie de son bail »

MISE A PRIX

40.000 €

Consignation pour enchérir

4.000 €

en un chèque de banque, libellé à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de BASTIA.

SURENCHERE

- Une surenchère de dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication, par ministère d'avocat inscrit au Barreau de BASTIA.
- Les informations données dans cet avis sont indicatives et non contractuelles. Elles ne sauraient engager la responsabilité du poursuivant ni de son Avocat.

SYNDIC

ISULA SYNDIC, 9, Allée Charles de Gaulle à 20220 L'ILE-ROUSSE.

VISITES

* MARDI 13 AOÛT 2024 de 17 heures à 18 heures

* MERCREDI 21 AOÛT 2024 de 11 heures 30 à 12 heures 30

Pour tous renseignements, s'adresser au CABINET RETALI & ASSOCIES.
 Tél. 0495349210



AVIS RECTIFICATIF

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Rue Adolphe Landry
 CS.10210
 20293 Bastia Cedex
 Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)
 Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2024-MAPA-033 : « Création d'un caniveau technique et réseau pluvial du quai napoléonien sur le Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi »

Procédure de passation :

Appel d'Offres ouvert

La Date limite de réception des offres initialement fixée au Lundi 22 Juillet 2024 à 16 heures est reportée au Lundi 05 Aout 2024 à 16h00

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n°24-83056 du 15/07/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 15/07/2024.



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
 22 Cours Grandval - BP 215
 20187 AIACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@isula.corsica
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : RT20 Travaux d'aménagement d'un créneau de dépassement - Pont di Muri - Commune de Bocognano - Lot 4 Revêtement-Enrobé Section Aval.

Numéro de référence : 2024-3DIP-0160

Date limite de remise des offres : 06/08/2024 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/07/2024



N° 70



COMMUNE DE LECCI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la personne publique :

Commune de LECCI
120, Stadonu di a Mirria
20137 LECCI
04.95.71.43.43 - Fax : 04 95 71 44 69
SIRET : n°21200139000013
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

Personne responsable du marché : Monsieur le maire de LECCI

Mode de passation : Procédure adaptée (MAPA) dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Objet du marché : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées de l'école Delly Marchi

Classification CPV : 90911000

Lieu d'exécution des travaux : Ecole Delly MARCHI - Lieu-dit Padulella, 20137 Lecci
Prestations divisées en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

* Valeur technique [60 %]

* Prix des prestations [40 %]

Date limite de réception des offres : 14 août 2024 à 11h30

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>.

Envoi des candidatures et des offres - Renseignement administratif et technique :

Commune de LECCI
120, Stadonu di a Mirria
20137 LECCI

04.95.71.43.43 - Fax : 04 95 71 44 69

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

Date d'affichage et d'envoi de la publication : le 16 juillet 2024

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia

Tél. : 0495328866 ;

adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>.

Le maire,
Don Georges GIANNI.

N° 71



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Prestations de fournitures et de services relatives aux ressources matérielles de la communication européenne en Corse

Numéro de référence : 2024-DAEM-0107

Date limite de remise des offres : Lundi 30 septembre 2024 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/07/2024.

DERNIERES MINUTES

N° 72

MOTTIN BTP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Immeuble Logos 9

Avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 823 174 875

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2023, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gérard, Lucien, Olivier MOTTIN, demeurant 12, Rue de Marbeuf, 20000 AJACCIO, de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.



N° 73

AVIS DE PRISE EN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juin 2024, la SAS « RUS-TIC'ART » dont le siège social est à Cauro [20117], Cauro Sottano, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro Siren 908 864 184, représentée par son Président Mr PASTACALDI Patrick, a donné en location gérance, par tacite reconduction, à la SASU « SG 20117 », au capital de 100€ dont le siège est situé Cauro Sottano, 20117 CAURO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 930 338 587, représentée par son Président Mr GOUILLY Stéphane, un fonds de commerce « point chaud, snack, traiteur, organisation de réception, sans vente d'alcools ».

Pour avis,
Le Président.

Rejoignez-nous sur
facebook

Déposez vos annonces par mail :
al-informateurcorse@orange.fr



Recevez votre attestation de parution
en quelques minutes !
04 95 32 89 92



ICN Informateur Corse Nouvelle

14 K J'aime · 14 K followers



Gérer

Modifier

Ajouter à la story

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juillet 2024, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale :

ELMP LOCATION

Durée : 99 ans

Siège social : 170, Stretta Di Scaddonu, 20132 Zicavo

Capital social : 2000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays ;

- la location de tous types de biens mobiliers, motorisés ou non,

- la location nue ou meublée de biens immobiliers,

- l'activité d'apporteur d'affaires pour la location de biens mobiliers ou immobiliers,

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr PERETTI Grégory, Noël demeurant 170, Stretta di Scaddonu, 20132 Zicavo

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

* Décisions réservées à l'assemblée des actionnaires ;

L'assemblée des actionnaires est seul compétente pour prendre les décisions suivantes ;

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;

- nomination et révocation du président ;

- nomination des commissaires aux comptes ;

- dissolution et liquidation de la société ;

- augmentation et réduction du capital ;

- fusion, scission et apport partiel d'actif ;

- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;

- exclusion d'un actionnaire.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne pourront être cédées à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.



JOELLE ESTHETIQUE

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Padollo, 20169 Bonifacio

901 610 329 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 10/07/2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Présidente.

N° 76

SARL ARENA BIANCA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 80.000 euros

Siège social : Ldt Ornaccia

Route de Monticello, 20220 Monticello

R.C.S. Bastia : 450 056 775

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance,

N° 77

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à ROGLIANO [20248], le 03 juin 2024, enregistré à BASTIA le 19 juin 2024 Dossier 2024 00012387 référence 2B04P31 2024 A 00950.

La Société dénommée « TERRA E MARE », Société par actions simplifiée au capital de 2.000,00 euros ayant son siège social sis La Magninca, 20248 TOMINO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 838 511 574, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Josée TAMBURINI épouse PIERALLI.

A VENDU A :

La Société dénommée « LOCATION TERRA MARE », Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis Lieu-dit Macinaggio, 20248 ROGLIANO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 928 732 692, représentée par son Président, Monsieur Joel, Laurent SCANIGLIA.

Une branche d'activité de « Location et vente de cycles, motos, autos, scooters, vente de divers matériels, produits touristiques » sis et exploité La Magninca, 20248 TOMINO, pour lequel le Cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 838 511 574, moyennant le prix de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au 15 mai 2024. Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds cédé.

Pour insertion,

N° 78

JUSTINE CARMIN ACADEMY

Siège social : Résidence Le Panorama

Bât. D1 - Aspretto - 20000 Ajaccio

Capital : 1000€

RCS Ajaccio 928 435 627

Décisions de l'Associé Unique :

29/05/2024.

Augmentation du capital social de 18.000€ par apport en numéraire pour le porter à 19.000€.

Article 7 modifié en conséquence.

AVIS DE RENOUELEMENT DE GERANCE

Suivant acte sous signatures privées en date du 11 juillet 2024 Monsieur Albert CHAMLIAN veuf, non remarié, de Madame Marie Antoinette TARTAROLI, demeurant à MARSEILLE (12ème arrondissement, Bouches-du-Rhône), 19, Boulevard Garoutte, né à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) le 21 juillet 1936 et Madame Valérie, Marie, Thérèse CHAMLIAN demeurant à MARSEILLE (13ème arrondissement, Bouches-du-Rhône) 16, Rue Niels Böhr Les Oliviers, N°11, célibataire, née à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) le 13 juin 1968 agissant en leurs qualités d'ayant-droit de Madame Marie Antoinette TARTAROLI née à CORTE le 23 mai 1935, épouse de Monsieur Albert CHAMLIAN décédée le 18 décembre 2017 à MARSEILLE (12ème arrondissement) ; il a été convenu de renouveler la location-gérance aux mêmes conditions consentie par acte sous signatures privées en date à CORTE du 30 décembre 1987 enregistré à la recette de corte le 19 janvier 1988, folio 1, bordereau 19/4 ; **consenti en son temps par Madame Marie Antoinette TARTAROLI** immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 309 604 841 du fonds de commerce situé et exploité à CORTE au 5, cours Paoli à Madame Michèle EMMANUELLI, commerçante, épouse de Monsieur Marcel Georges ROBERT demeurant à CORTE (Haute-Corse), Résidence Saint Joseph, Bâtiment E1 née à BASTIA (Haute-Corse) le 10 mai 1959 immatriculée au registre du commerce et des sociétés BASTIA sous le numéro SIREN 343 669 412. A compter du décès de Madame Marie Antoinette TARTAROLI soit le 18 décembre 2017 pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction.

Pour unique insertion, le Notaire.

N° 80

INSERTION - DONATION DE PART SOCIALE

Suivant acte de donation reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, désigné sous le numéro CRPCEN : 20015, soussigné, le 14 juin 2024, enregistré au service de l'enregistrement d'AJACCIO, le 27 juin 2024, volume 2024N, N°361, a été donné 1 part sociale numérotée 1, entièrement libérée de la société civile immobilière « LES 2 MICHEL », au capital de MILLE EUROS (1000,00 EUR) dont le siège est à MONACIA-D'AULLENE [20171], Quartier Rotondo, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 533 770 301.

Par : Monsieur Laurent José Nicolas LOVICH, époux de Madame Véronique ORRO, demeurant à MONACIA-D'AULLENE [20171], Casa Roc e Santa.

Au profit de : Madame Véronique ORRO, épouse de Monsieur Laurent José Nicolas LOVICH, demeurant à MONACIA-D'AULLENE [20171], Casa Roc e Santa, Quartier Piscialella.

La donation est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 2200 EUROS. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Bernadette CESARI où domicile a été élu à cet effet.

L'AGE DU 14 juin 2024 a décidé de nommer M. Laurent LOVICH, demeurant à MONACIA-D'AULLENE [20171] Casa Roc e Santa, en qualité de Gérant pour une durée illimitée, et de modifier en conséquence les articles 7 et 9 des statuts. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

Raison sociale : SHIVA

Forme : SARL

Au capital de 3€

Siège social : Ld Les Vallons

20290 Borgo-RCS 498 142 405

DISSOLUTION DE SOCIETE

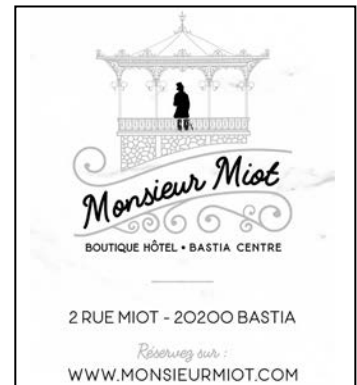
Suivant l'assemblée générale extraordinaire à Bastia du 12 juillet 2024, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme TRABA MARCHETTI Stéphanie, demeurant à BAT B, RESIDENCE MONSERATO, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à BAT B, RESIDENCE MONSERATO, 20200 BASTIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.



N° 82

GREFFE TC BOBIGNY

PC : 2024EX0008 (Greffe TC Bobigny) Jugement du tribunal de commerce DE BOBIGNY, en date du 27/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à l'égard de la société SARL DG HELP, activité : service aux personnes, 17 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA. 798 544 870 RCS Bastia.

Mandataire judiciaire : Patrick LEGRAS DE GRANDCOURT, 99, Rue Pierre Sé-mard, 93000 BOBIGNY et la SELARL ASTEREN, prise en la personne de Me Axel CHUINE 14/16, Rue de Lorraine, 93000 BOBIGNY.

Administrateur : SCP THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie PERDEREAU, 42, Rue de Lisbonne, 75008 PARIS et AJAssociés prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES, 46, Promenade Jean Rostand, 93000 BOBIGNY.

Mission : assister le débiteur pour certains actes de gestion.

Date de cessation des paiements le 03/04/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BO-DACC.

GESTION DES DÉCHETS

« Deux à trois fois plus chère » que dans l'Hexagone

C'est le premier rapport thématique qu'elle réalise. Et pour inaugurer cette nouvelle compétence, elle a choisi un des sujets les plus brûlants sur l'île. Le 11 juillet 2024, la Chambre régionale des comptes a publié un document où elle critique sévèrement la gestion et la prévention des déchets en Corse en s'appuyant sur les contrôles qu'elle a réalisés entre 2020 et 2024 auprès de sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, du Syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse (Syvadec) et de l'Office de l'environnement de la Corse. Elle y relève tout d'abord que l'île est la « région métropolitaine avec le ratio de déchets ménagers et assimilés (DMA) produit par habitant le plus élevé » avec observe-t-elle « 629 kg par habitant en 2023 pour une moyenne nationale de 547 kg en 2021 », en pointant par ailleurs que « le recours à l'enfouissement pour le traitement de ces déchets reste largement majoritaire ». Or, la réglementation impose une « réduction drastique de ce mode de traitement » avec seulement 10 % de DMA qui seront admis en installation de stockage d'ici 2035, quand 63 % d'entre eux font encore l'objet de ce traitement en 2022 en Corse, contre 22 % en moyenne nationale. Une « situation défavorable [qui] résulte d'une faible valorisation des déchets » et qui serait avant tout due à un « manque de pilotage qui freine la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion ». En effet, la CRC indique que « la Corse est, à ce jour, le seul territoire » qui n'a pas élaboré un plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD), « alors que l'ensemble des régions continentales a adopté ce document entre octobre 2018 et mars 2020 ». Au niveau de l'impact financier, elle constate encore que « les intercommunalités supportent des coûts très élevés pour la gestion de leurs déchets », qui représentait, en 2022, 104 M€ sur l'ensemble de l'île. « Rapporté au poids des déchets collectés et traités par habitant, ce coût est très élevé et représente deux à trois fois celui de la moyenne nationale », souligne-t-elle. Face à l'ensemble de ces conclusions, la CRC rappelle que des marges de manœuvre existent comme la poursuite de l'« optimisation des collectes », ou la recherche d'« un meilleur équilibre entre la qualité du service et son coût pour la collectivité ». Elle concède toutefois que « la progression des coûts liés au traitement est appelée à se poursuivre » et regrette encore que « les actions de prévention des déchets, pourtant au sommet de la hiérarchie des modes prioritaires de traitement, restent marginales ». ■ MP

ÉNERGIE SOLAIRE

Convertir l'excédent de production en hydrogène



Illustration ICN avec IA

C'est en tout cas ce à quoi vise Folell'Hy, projet développé par le producteur d'énergie solaire Corsica Sole, en partenariat avec Enapter, fabricant allemand d'électrolyseurs, et Hensoldt Nexeya France, filiale française du groupe international Hensoldt spécialisée dans l'intégration de systèmes énergétiques complexes. Il prévoit ainsi de convertir l'énergie solaire excédentaire de la centrale de Folelli en hydrogène, pour valoriser les surplus énergétiques jusqu'ici perdus. La préparation du site de Folell'Hy débutera fin 2024 pour une mise en service annoncée au premier semestre 2025. La première unité de production et conditionnement d'hydrogène renouvelable, qui verra le jour au deuxième semestre 2025, vise à produire 2 tonnes d'hydrogène par an. L'ensemble du système sera directement raccordé à la centrale solaire existante de Folelli (12 MWc) et disposera d'une capacité de stockage d'environ 100 kg d'hydrogène. La production servira, dans un premier temps à répondre aux besoins énergétiques du lycée maritime professionnel de Bastia, dans le cadre d'un partenariat entre l'établissement et Corsica Sole. ■ AN

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

90 %

des Français estiment inacceptable de tousser ou d'éternuer sans se couvrir la bouche dans les transports et plus particulièrement en avion, selon une étude réalisée par le moteur de recherches de voyages Kayak. Pour 91 % des personnes interrogées, laisser des déchets derrière soi est intolérable tandis que 90 % jugent irrespectueux d'être impoli avec les membres de l'équipage, et que 85 % pensent qu'il est impoli de ne pas dire « au revoir » ou « merci » en quittant l'avion.

1,1 %

de hausse des prix de l'immobilier (tous types de biens confondus) en bord de mer sur les douze derniers mois contre -1,8 % pour l'ensemble de la France, selon une étude du site SeLoger. Au 1^{er} juillet 2024, le prix moyen le long d'un littoral était à 4 943 €/m², contre une moyenne nationale de 3 064 €/m². Les littoraux Atlantique et Paca et affichent les prix moyens les plus élevés avec respectivement 5 338 €/m² et 6 251 €/m². Vient ensuite la Corse avec 4 735 €/m².

2 %

d'augmentation, par rapport à 2019, sur les trafics passagers dans les aéroports de Corse lors du premier semestre 2024, avec 1 737 948 passagers contre 1 699 555 passagers. Toutefois, le mois de juin 2024 a enregistré une baisse globale de 8 %. Les plus fortes hausses globales de trafic concernent les aéroports de Calvi et Figari, avec chacun +19 %. En ce qui concerne les ports corses, avec 1 288 058 passagers contre 1 253 196 en 2019, la hausse globale du trafic est de 3 %.

PATRIMOINE

La Madone de Brando enfin chez elle

Après deux siècles d'exil et une bataille juridique de plus d'un an, la Madone de Brando est enfin rentrée chez elle. Ce retable du XVI^e siècle, haut de deux mètres et représentant la Vierge et l'Enfant, était en effet au cœur d'une affaire qui a fait couler beaucoup d'encre et a nécessité une importante mobilisation de la Collectivité de Corse et de la Fondation du patrimoine aux côtés de la commune de Brando. Provenant de l'ancien couvent San Francesco du village du Cap Corse, ce tableau inestimable avait été déplacé en raison de la mise en vente du couvent comme bien national lors de la Révolution, puis acquis en 1839 par Albin Chalandon, héritier d'une riche famille lyonnaise, qui l'avait alors emporté loin de son île. Début 2023, ses descendants avaient souhaité céder cette œuvre exceptionnelle intitulée « La Vierge en trône tenant l'Enfant, entourée de quatre anges musiciens » via la maison de ventes de Baecque. Afin de s'opposer à cette vente, la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse avait alors effectué des recherches dans des fonds d'archives dans le but de trouver des éléments d'époque qui démontreraient l'illégalité de l'acquisition initiale et avait en parallèle entrepris une démarche auprès du ministère de la Culture. Ce dernier avait finalement confirmé la domanialité publique de la Madone de Brando, induisant de facto la nullité de la vente. Un protocole transactionnel avait toutefois été conclu avec la famille d'Albin Chalandon, afin que le tableau soit restitué en échange d'une indemnisation à hauteur de 350 000 euros, dont 280 000 euros ont été versés par la Collectivité de Corse et 70 000 euros par la Fondation du Patrimoine. Au terme de cet épisode, la Madone a finalement pu enfin reprendre le chemin de la Corse. Le 16 juillet 2024, en fin de journée, elle a été présentée à un public spécialement venu en nombre dans l'église Sainte Marie de Castellu Brando, en présence du président du Conseil exécutif, Gilles Simeoni, de la conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine, Antonia Luciani, et du maire de Brando,

Patrick Sanguinetti. Désormais propriété de la commune, elle sera mise à disposition de la Collectivité de Corse pour raisons de sécurité et d'accessibilité à un large public, et exposée au Musée de la Corse pour garantir sa conservation optimale. Ce qui ne devrait pas l'empêcher de revenir dans son village pour les grandes occasions. ■ MP

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

La géolocalisation de points chauds par drone testée cet été

Lancé en en janvier 2020 pour une durée de trois ans et demi, le projet de Groupement d'outils pour la lutte incendie et l'aménagement du territoire [Goliat] associait l'Université de Corse [qui en était le chef de file], l'Office national des forêts, les services d'incendie et de secours de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, le Parc naturel régional de Corse, l'Université d'Aix-Marseille et la société Arobase. Il visait à approfondir les connaissances phénoménologiques et historiques des feux de végétation en Corse, grâce notamment à des recherches destinées à accroître les savoirs sur le comportement des feux de végétation ayant eu lieu en Corse et à développer des prototypes d'outils d'aide à la décision répondant aux besoins des opérationnels de la lutte incendie et de l'aménagement du territoire. Quatre prototypes d'outils ont été construits : une base de données associée à un outil de visualisation d'informations dédiée aux feux ayant eu lieu en Corse ; un guide pour les parcours de brûlages dirigés en sous-bois ; un simulateur de comportement et d'impact de feux de végétation et un outil de géolocalisation de points chauds à partir d'images prises par drone. Il s'agit d'Argos, développé par les chercheurs de l'Université de Corse-CNRS : un drone parcourt une zone à surveiller de manière automatique et acquiert des images dans l'infrarouge ; une fois qu'il est revenu au sol, les images sont transférées à un ordinateur qui contient une application qui réalise l'ensemble des traitements. Les points chauds sont détectés dans les images à partir de leur température élevée. Les positions GPS de l'ensemble des points détectés sont estimées par calcul en utilisant la position et l'orientation de la caméra au moment des prises d'images et un modèle numérique de terrain. En novembre 2023, le prototype d'Argos avait fait l'objet d'une mise en situation quasi-réelle sur la commune de Porto-Vecchio avec la participation de la cellule drone du Service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud. L'expérimentation avait permis de montrer aux opérationnels de la lutte incendie les fonctionnalités de l'outil drone et de géolocaliser des points chauds dont les positions GPS avaient pu être récupérées sur le téléphone des intervenants de la lutte opérationnelle contre les incendies. À partir de l'été 2024 et pour un an, cet outil sera testé par les deux services d'incendie et de secours de Corse et la Direction de la forêt et de la prévention incendie de la Collectivité de Corse. La Société de transfert de technologies [SATT] Sud-Est accompagne ce projet en facilitant sa valorisation et son transfert. Grâce à ses financements, Argos a pu bénéficier d'une étude de marché, de la protection de la technologie par un brevet, ainsi que d'un accompagnement juridique pour l'équipe de recherche. ■ AN



ON NE BAISSSE PAS LA GARDE



Illustration ICN avec l'A

«Vacances» rime avec «insouciance».

Or ce n'est pas toujours une rime très heureuse. Mieux vaudrait privilégier la vigilance, notamment dans le domaine de la sécurité numérique. Et ce d'autant que l'été est une période propice au détournement de données personnelles ou professionnelles.

Voici quelques conseils essentiels pour naviguer sur le net en toute sécurité, sur son lieu de vacances.

Les voilà donc, ces vacances d'été que beaucoup ont attendues durant de longs mois. On se promet de se détendre, profiter du soleil, des plages, faire le plein de photos ou de vidéos qu'on partagera sans attendre avec ses amis et contacts, via les différents réseaux sociaux. Mais il ne faudrait pas, au prétexte de se détendre, se relâcher complètement, au point d'oublier qu'entre les voyages, les connexions à des réseaux Wi-Fi publics et l'utilisation accrue des appareils mobiles, cette période des vacances est aussi celles où nos données personnelles et professionnelles sont plus vulnérables que jamais. Aussi la vigilance en matière de sécurité numérique est-elle plus que jamais de mise et un certain nombre de précautions s'imposent, avant le départ comme sur son lieu de vacances.

En premier lieu, il faut penser à sécuriser ses mots de passe avant de partir, en utilisant par exemple un gestionnaire de mots de passe pour générer des mots de passe forts et uniques pour chacun de ses comptes. On ne le dira jamais assez, les mots de passe tels que «123456» ou «password» qui sont toujours parmi les plus utilisés, sont à éviter absolument.

De même, il est recommandé de renforcer la sécurité de ses comptes en activant l'authentification multi-facteurs (MFA), méthode qui ajoute une couche supplémentaire de protection, généralement grâce à un code envoyé sur votre téléphone afin de vous permettre de vous connecter à votre compte. Ainsi, même si un cybercriminel parvient à se procurer votre mot de passe, il lui sera extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible d'accéder à vos comptes sans ce deuxième facteur d'authentification. Dans les précautions nécessaires avant le départ, figurent également les sauvegardes régulières de ses données,

pour stocker ses informations importantes de manière sécurisée et pouvoir les récupérer facilement en cas de besoin.

Une fois arrivé sur son lieu de vacances, il convient d'user avec prudence des réseaux Wi-Fi publics. S'ils sont incontestablement très pratiques pour partager ses impressions de vacances, il sont aussi, bien souvent, des cibles privilégiées pour les pirates. Il est donc fortement déconseillé de se connecter à des réseaux non sécurisés pour effectuer des transactions sensibles. Si vous devez absolument utiliser un Wi-Fi public, assurez-vous de passer par un réseau privé virtuel (VPN). En effet, un VPN garantit que vos données resteront chiffrées et sécurisées, y compris sur des réseaux publics.

Il faut également bien surveiller ses appareils mobiles car les smartphones ou les tablettes constituent une véritable mine d'informations personnelles. Pour se prémunir contre de très mauvaises surprises en cas de perte ou de vol, il est donc conseillé d'activer des fonctionnalités telles que la localisation et le verrouillage à distance. Par ailleurs, une application de gestion de mots de passe permet d'accéder à ses informations en toute sécurité, y compris lorsqu'on est en déplacement.

Enfin, la prudence s'impose avec les e-mails et les liens suspects, et ce d'autant plus que l'été est souvent propice aux arnaques par phishing. Donc méfiance avec les e-mails non sollicités et les liens suspects, afin d'éviter de tomber dans le piège de faux sites web qui cherchent à s'emparer de vos identifiants.

Suivre ces quelques conseils, assez peu contraignants, devrait vous permettre de profiter pleinement de vos vacances, en sachant que vos informations personnelles et professionnelles sont protégées comme il se doit. ■ **NU**

EXPOSITION

Bologne au siècle des Lumières

Sous-titrée «*Art et science, entre réalité et théâtre*», cette exposition sur la peinture, la sculpture et les objets de curiosité, s'inscrit dans le prolongement des précédentes expositions du musée d'Ajaccio portant sur l'art italien des XVII^e et XVIII^e siècles. Élaborée en collaboration avec la Pinacoteca nazionale, les Musei civici et la fondation de la Cassa di Risparmio di Bologna, elle vise à faire découvrir le XVIII^e siècle bolognaise, qui s'ouvre avec la fondation de l'Istituto delle scienze et de l'Accademia Clementina. Si l'Istituto delle scienze, réglé sur les dernières avancées scientifiques européennes, se propose de rendre son prestige à la cité, siège de la plus ancienne université, l'Accademia Clementina vise à retrouver les fastes du siècle d'or de la peinture. La ville regorge de petites comme de grandes collections: ce sont non seulement les palais de l'aristocratie, mais aussi les habitations de la bourgeoisie ou des artisans qui se couvrent de peintures, disposées sous les fresques où se déploie la virtuosité perspective des peintres de quadratura. De même, trompe-l'œil, dilatations spatiales et illusions théâtrales allant jusqu'à l'invraisemblable rendent les scénographes bolognaises célèbres dans les théâtres européens. Autour de l'Accademia Filarmonica, se développe une intense activité mêlant architecture, peinture, musique et poésie, tandis qu'est inauguré en 1763 le Teatro comunale avec *Le Triomphe de Clelia*, de Gluck. Le succès de l'Accademia Clementina amène le remplacement progressif de la formation traditionnelle au sein des ateliers par des enseignements codifiés, l'institution officielle de prix dans les différentes branches artistiques et l'ouverture de l'Accademia del nudo. Dans ce contexte vont émerger les deux principales personnalités de la seconde moitié du siècle, les frères Ubaldo et Gaetano Gandolfi, chez qui la tradition s'est régénérée au contact fructueux de la culture picturale vénitienne, freinant l'avancée du néoclassicisme. L'exposition présente six sections thématiques: l'image de Bologne, la garantie de la tradition avec les peintres Giuseppe Maria Mazza et Donato Creti, l'Accademia Clementina, la nature et la science, l'œuvre du peintre Giuseppe Maria Crespi et le naturel, le théâtre et l'idéal.

Jusqu'au 30 septembre 2024 (9h15-18h). Palais Fesch, musée des Beaux-Arts, Ajaccio.

i 0495262626 & www.musee-fesch.com



MUSIQUE

Renaissance et baroque

À l'initiative de l'association Renaissance de l'orgue corse, autour des orgues préservés et restaurés dans plusieurs communes insulaires, les ensembles Cynros (Danae Monnie, soprano; Céline Cozien, flûte à bec Sébastien Roué, orgue) et Alkymia (Nolwenn le Guern, viole de gambe; Nicolas Muzy, guitare et théorbe; Julien Pellegrini, percussions; Almeno Gonçalves, ténor; Kazuya Gunji, orgue) proposent un parcours sonore où se côtoient danses anciennes d'Espagne, d'Italie et de France des XVI^e et XVII^e siècles et redécouverte des chefs-d'œuvre des grands compositeurs baroques (Frescobaldi, Monteverdi, Purcell, Bach, Haendel...) avec quelques incursions dans l'Amérique latine contemporaine.

Du 19 juillet au 23 août 2024.

Vallica, Corte, Belgodere, La Porta, Speloncato, Monnticello, Costa, Castifau, Pioggiola.

i 0670866747 & www.isula.corsica/culture/agenda/



LITTÉRATURE

Altaleghje

Pour sa 9^e édition, ce festival littéraire invite à «lire le monde» tout en ayant la tête dans les étoiles. C'est un piquenique stellaire avec Laure Chartier [performeuse], Paolo Cardona [comédien] et Caroline Champion [exploratrice de saveurs]; une conférence-concert avec Jean-Côme Lanfranchi expert en physiques des astroparticules mais aussi musicien et Julien Tabarani, musicien et compositeur. Ce sont également des films et ateliers de cuisine sur le thème «astronome-gastronome» avec la réalisatrice Geneviève Anhoury; une visioconférence avec Nathalie Cabrol, astrobiologiste; une conférence de l'astrophysicien David Elbaz. Il sera aussi question des femmes qui ont «décroché la lune» et ne se sont plus bornées au rôle de muse pour devenir des scientifiques avec Natacha Fabbri qui enseigne l'histoire des sciences à l'Université de Sienne et est chercheuse au Museo Galileo de Florence et David Elbaz. On parlera aussi des rapports entre l'art et l'espace avec Yaël Nazé, astrophysicienne, dont les recherches portent sur les étoiles massives et leurs interactions avec leur environnement. Pour cette édition 2024, Altaleghje reçoit par ailleurs les auteurs Boualem Sansal; Erik Orsenna; Louis-Philippe Dalember; Catherine Dufour; Mikaël Hirsch; Jérôme Ferrari; Philippa Santoni et Marie-Luce Calligari ainsi que l'auteure et illustratrice pour la jeunesse Lisa Blumen dont des planches sont exposées au musée de Levie. Le festival accueille également plasticiens et musiciens: Mâkhi Xenakis; Antonia Taddei; Cathy Pollini; Alma Rechtman; Orso; Adélaïde Ferrière. Altaleghje, c'est aussi un concours de nouvelles, en français et en corse, avec des extraits des nouvelles retenues par le jury lus par les invités du festival et un forum où invités et public échangent librement.

Du 18 au 22 juillet 2024. Altagène, Sainte-Lucie-de-Tallano, Levie et Serra-di-Scopamène.

i 0615173355 & www.altaleghje.com



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

SUR LES PHOTOS

Quelle photo! Un poing dressé, un drapeau américain, un filet de sang qui coule depuis l'oreille sur la joue de l'ancien président Donald Trump. En regardant avec un peu de recul cette photo signée Evan Vucci, on dirait presque un tableau. On avait déjà en tête John Kennedy, le 22 novembre 1963 à Dallas, portant les mains à son cou touché par les balles; Robert Kennedy, son frère, les yeux dans le vide dans le hall de l'hôtel de Los Angeles où il venait d'être abattu; Martin Luther King en 1968, mort sur un balcon de Memphis. Quelques autres encore, rescapés, comme Ronald Reagan ou le pape Jean-Paul II.

Avant la photographie, il existait déjà des représentations des assassinats. Plusieurs tableaux montrent la mort d'Henri IV, tué en 1610 par Ravaillac. Le peintre David a immortalisé l'assassinat de Marat dans sa baignoire par Charlotte Corday, en pleine Révolution. Dans *Le Petit journal* du 2 juillet 1894, on voit un dessin de Sadi Carnot touchant sa poitrine couverte de sang. Il vient d'être tué par l'anarchiste Caserio. A la «une» du *Journal*, le 8 mai 1932, figure sur cinq colonnes une photo d'un autre président de la République, Paul Doumer, sur son lit à l'Élysée où il a été ramené après son agonie à l'hôpital. Il avait été atteint de deux balles tirées par un exalté russe, Gorgulov.

Ne parlons même pas de l'attentat du Petit Clamart, le 22 août 1962, et des marques de balles bien visibles dans les portières de la DS noire du général de Gaulle, sain et sauf, qui se serait exclamé à propos des tireurs de l'OAS: «*Ils tirent comme des cochons!*»

Donald Trump n'est pas mort et il se trouve des voix pour dire que tout ça est «bidon». En général, «complotisme» rime plutôt avec «trumpisme». Mais le complotisme est contagieux. Il aurait quand même fallu un sacré tireur pour toucher l'oreille en étant certain d'épargner la tête...

La tentative d'assassinat de Donald Trump bouleverse la campagne présidentielle américaine, ce duel inquiétant entre un président sortant, Joe Biden, dont l'état physique et les «gaffes» inquiètent de plus en plus son propre camp; et un «challenger» qui promet le bruit, la fureur et parfois même la dictature.

En des temps calmes, on pourrait imaginer qu'une tentative d'assassinat contre un président ou ancien président



ressoude le peuple autour de ses dirigeants. Mais dans l'état de fracture où se trouvent les États-Unis, c'est quasi impossible. Donald Trump va voir sa popularité augmenter. Mais l'élection a lieu le 5 novembre et, d'ici là, il peut y avoir maints rebondissements.

EN SOUVENIR DU PETIT-CLAMART

Y aura-t-il un Premier ministre en France le 5 novembre? Combien de gouvernements seront tombés d'ici là sous les motions de censure de l'Assemblée nationale? Le mystère restait entier au lendemain du 14 juillet, alors que la gauche, à force de ne pas trouver de candidat pour Matignon, donnait de plus en plus l'impression de ne pas vouloir gouverner. La photo du nouveau gouvernement n'est peut-être pas près d'être prise.

Depuis le second tour des élections législatives, des observateurs, commentateurs ou simples citoyens avancent qu'en Allemagne, en Belgique ou en Italie, on forme des coalitions quand aucune majorité ne se dégage. Ça peut prendre des semaines, voire des mois, mais nos voisins y parviennent. Pourquoi est-ce si difficile en France? Pour une raison très simple, et qui complique tout: en France, on élit un président de la République au suffrage universel. Pas dans les régimes parlementaires qui ont un roi, une reine, ou un président sans réel pouvoir.

Quand les responsables politiques ont en tête, non pas l'ardente obligation de gérer et gouverner au mieux le pays, mais la préparation de la prochaine sélection présidentielle, le blocage est assuré. À quoi pensent donc Gérard Darmanin, Gabriel Attal, Bruno Le Maire, Edouard Philippe, Jean-Luc Mélenchon et peut-être même Olivier Faure? À la prochaine élection présidentielle. Normalement, celle-ci doit avoir lieu en 2027 et Emmanuel Macron n'est pas encore arrivé à la moitié de son second mandat. Mais on sait que tout est possible.

L'élection du président de la République au suffrage universel est peut-être devenue le problème institutionnel majeur du pays. Mais les Français, qui l'avaient adoptée par référendum en 1962, y sont attachés et se déplacent massivement quand elle arrive. Pour mémoire, le général de Gaulle avait pris la décision de l'instituer... après l'attentat manqué du Petit-Clamart. ■



Illustrations ICN avec IA

VU, LU VÉCU

La «tendresse» de Ruffin

Dans la nouvelle génération de responsables politiques, François Ruffin, 48 ans, détonne. Il vient de rompre bruyamment avec Jean-Luc Mélenchon et La France insoumise : «*Il fallait que je coupe la corde pour pouvoir respirer*», dit-il drôlement. Député de la Somme depuis 2022, il est l'un des rares à gauche à faire une analyse pointue de l'électorat du Rassemblement national et de son vote, et avance qu'on n'en supprimera pas les raisons en criant «*halte aux fachos*». Pire : il accuse la gauche d'avoir volontairement «*abandonné*» cet électorat. Dans un monde politique où plus grand monde ne semble s'occuper du fond, Ruffin travaille. Dans une interview au *Monde*, le 11 juillet, il a suggéré que l'on gouverne les Français «*avec respect*» et même «*avec tendresse*». Voilà un homme qui ne craint pas l'originalité.

La fête en Érythrée

On reste un peu perplexe devant les exploits des deux cadors du Tour de France, Tadej Pogacar et Jonas Vingegaard. Mais on peut se réjouir qu'il y ait eu, dès la première semaine, trois victoires d'étapes françaises avec Romain Bardet, Kevin Vauquelin et Anthony Turgis. Et applaudir l'émergence du premier coureur noir africain à s'imposer dans des étapes : Biniam Girmay 24 ans, nouveau roi du sprint, trois fois vainqueur (et possible maillot vert le 21 juillet à l'arrivée à Nice). Il provoque à chaque succès des fêtes à n'en plus finir dans son pays, l'Érythrée, où l'on préfère le vélo au football. Il ne manque plus que l'Asie pour que la mondialisation du Tour de France soit complète.

Les ours sans nom

Depuis leur réintroduction dans les Pyrénées, en 1996, les ours avaient un nom, comme tout le monde : ainsi a-t-on suivi les aventures de l'ourse Cannelle (tuée en 2014 par un chasseur), de Pyros, de Malba ou de Réglisse. Mais c'est fini : désormais, les ours ont un nom composé d'une lettre, M. pour les mâles et F pour les femelles, suivi d'un numéro. Ainsi apprend-on que l'ours M-129 a récemment été éloigné des habitations, dans l'Ariège, car il était devenu trop familier des humains. Il paraît qu'il ne faut pas trop émouvoir le public avec les prénoms de ces grosses

bêtes. Seize ours aux noms de robots sont nés en 2023 dans les Pyrénées.

Le relâchement ? Jamais

Quand elle était sa conseillère à l'Élysée, François Mitterrand avait dit à Anne Lauvergeon : «*Que de sottises déjà écrites, que de sottises encore à venir !*» à propos des livres écrits à son sujet. Il n'avait pas tort, et la tendance s'est confirmée après sa mort, où nombre de témoins plus ou moins proches se sont crus obligés de raconter «leur» Mitterrand. Il avait demandé à Anne Lauvergeon d'écrire sur lui, mais plus tard : «*Fais ce livre dans dix ans, dans vingt ans. Fais-le quand tu voudras mais fais-le. Promets-moi de l'écrire !*» Elle a attendu près de trente ans et nous offre *La promesse* (Grasset), un livre truffé d'admiration sans être totalement hagiographique, et qui nous replonge dans les années 1990 dont on ne croit pourtant pas être nostalgique.

Fort bien écrit, ce qui ne gâte rien, *La promesse* nous transporte d'un seul coup dans un autre monde, pas si vieux et pourtant si lointain, sans les chaînes d'info, sans les réseaux sociaux et sans téléphone portable, ce qui permettait, selon la formule célèbre de Mitterrand, de «*donner du temps au temps*».

Que le niveau des responsables politiques ait pris du plomb dans l'aile, on le savait déjà. C'est encore plus évident avec cette lecture. Qu'on ait voté ou non pour lui en 1981 et 1988, on est frappé par l'acuité mentale et intellectuelle de François Mitterrand, sa vision du monde et de la France, sa culture politique et littéraire. Bien sûr, il y a les abus de son «*règne*», le côté Louis XIV qui fait ce qu'il veut quand il veut. On croit ainsi s'étouffer quand Anne Lauvergeon raconte Mitterrand toquant un soir à la porte de son bureau en disant : «*Et si nous allions manger une omelette chez la mère Poulard ?*» avant de l'embarquer vers le Mont-Saint-Michel avec les moyens de la République... Une autre époque, vraiment.

Anne Lauvergeon écrit aussi : «*François Mitterrand aimait l'humour, les plaisanteries dans des cadres conviviaux mais en dehors, dans l'exercice de ses fonctions, il n'y avait pas place pour le relâchement. Jamais.*» On ne peut s'empêcher de songer que certains de ses successeurs auraient pu ou pourraient en prendre de la graine. ■

CORSE
PISCINE
POLYESTER



Votre rêve
accessible



www.corsepiscine.com

06 43 73 07 40